

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1135

1^{er} juin 2010

SOMMAIRE

Agence S.P.I. S.à r.l.	54471	Glendale Sàrl	54476
AIM Investment Management S.A.	54473	HBI Troisdorf S.à r.l.	54477
Amara Investments S.A.	54473	HB Maritime S.A.	54477
Amco Invest S.à r.l.	54475	IXIS SP S.A.	54435
Argoe S.à r.l.	54434	Jaffna Investments Holding S.A.	54435
Arsenal S.A., société de gestion de patri- moine familial	54475	Jaffna Investments S.A.	54435
Asile S.A.	54438	Kite Holdings S.à r.l.	54468
Bacau Finance (Luxembourg) S. à r.l.	54470	Lepilux S.à r.l.	54475
Bellevue International S.à r.l.	54449	LEV III Holdings S.à r.l.	54476
CAE Euroco S.à r.l.	54477	Mount Echo Holdings S.A.	54449
CAE Investments	54474	Narya S.A.	54471
CEI Invest S.à r.l.	54475	Norsk Dancer S.A.	54448
CF Fund Services	54473	Optimal Consult SA	54470
Chamonix S.à r.l.	54472	Pargreen S.A.	54447
Cluny S.A., société de gestion de patrimoi- ne familial	54474	Patron Project X Sàrl	54463
Comec S.A.	54472	Pilota S.A.	54448
Compagnie Luxembourgeoise de Gestion de Droits SA	54472	Polaris S.A.	54449
ECM Czech Republic A.G.	54445	Quinlan Private Shrewsbury Investments S.A.	54450
Egbrid S.A.	54447	Rearden L Holdings 3 S.à r.l.	54438
Elchanan S.A.	54476	Royal Holding Limited (S.A.)	54448
EMEA Hospitality Investment Holding Company (Luxembourg) S.A.	54471	Safak SPV S.à r.l.	54461
ETIRC Life Sciences S.à.r.l.	54471	S.C.I. Georges	54434
Gagfah S.A.	54435	SEB Sicav 2	54469
Germavest Real Estate	54447	Springwater Holdings S.à r.l.	54470
		St. Esprit Holding S.A.	54474

Argoe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 12, Parc d'Activité Syrdall.
R.C.S. Luxembourg B 150.762.

Im Jahre zwei tausendzehn, den 11. Mai.

Vor dem unterzeichneten Notar Carlo WERSANDT, mit dem Amtssitz in Luxemburg, (Großherzogtum Luxemburg);

IST ERSCHIENEN:

Herr Hans-Georg GOEBEL, Diplom-Bauingenieur-Architekt, geboren in Essen (Deutschland) am 7.12.1950, wohnhaft in L-8017 Strassen, 9, rue de la Chapelle.

Welche erschienene Partei, vertreten wie hiavor erwähnt, den amtierenden Notar ersucht zu beurkunden, dass sie die einzige Gesellschafterin der Gesellschaft mit beschränkter Haftung "ARGOE S.à r.l.", mit Sitz in L-5365 Munsbach, 12, Parc d'Activité Syrdall, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg, Sektion B, unter der Nummer 150.762, gegründet gemäß Urkunde aufgenommen durch amtierenden Notar, mit dem Amtssitz in Luxemburg, am 6. Januar 2010, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 408 vom 25. Februar 2010, ist,

und dass sie den amtierenden Notar ersucht, die von ihr gefassten Beschlüsse zu dokumentieren wie folgt:

Erster Beschluss

Die Generalversammlung beschließt den Gesellschaftszweck umzuändern, so dass demzufolge Artikel 4 der Statuten künftig folgenden Wortlaut hat:

" **Art. 4.** Gegenstand der Gesellschaft ist der Betrieb einer Immobilienagentur, Projektentwicklung/Management, Licht- und Akustikberatung sowie Facility-Management.

Die Gesellschaft kann desweiteren sämtliche Geschäfte industrieller, kaufmännischer, finanzieller, mobiliarer und immobilärer Natur tätigen, die mittelbar oder unmittelbar mit dem Hauptzweck in Zusammenhang stehen oder zur Erreichung und Förderung des Hauptzweckes der Gesellschaft dienlich sein können.

Die Gesellschaft kann sich an luxemburgischen oder an ausländischen Unternehmen, unter irgendwelcher Form beteiligen, falls diese Unternehmen einen Zweck verfolgen der demjenigen der Gesellschaft ähnlich ist oder wenn eine solche Beteiligung zur Förderung und zur Ausdehnung des eigenen Gesellschaftszweckes nützlich sein kann."

Kosten

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen, unter welcher Form auch immer, welche der Gesellschaft aus Anlass dieser Urkunde entstehen und für die sie haftet, beläuft sich auf ungefähr fünfhundert Euro.

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die erschienene Partei, dem instrumentierenden Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat dieselbe zusammen mit Uns dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: Hans-Georg GOEBEL, Carlo WERSANDT

Enregistré à Luxembourg A.C., le 12 mai 2010, LAC/2010/21008. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

- Für gleichlautende Kopie -

Luxemburg, den 17. Mai 2010.

Référence de publication: 2010053622/42.

(100068342) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2010.

S.C.I. Georges, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 693, rue de Neudorf.
R.C.S. Luxembourg E 1.581.

Assemblée générale extraordinaire

Les associés se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et, à l'unanimité des voix, ont pris les résolutions suivantes:

- l'adresse de la société est transférée à 693 rue de Neudorf L-2220 Luxembourg

Fait à Luxembourg le 01.04.2010.

M. Georges Guy / M. Georges Laurent.

Référence de publication: 2010055795/12.

(100056228) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2010.

**Jaffna Investments S.A., Société Anonyme Soparfi,
(anc. Jaffna Investments Holding S.A.).**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 109.116.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires tenue en date du 11 mai 2010 que:

- la démission de Monsieur Stefan LORETZ demeurant professionnellement au 3A, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de ses fonctions de Commissaire aux comptes de la société a été acceptée.

- Monsieur Guy HARDY, né le 22 janvier 1951 à Châtenay-Malabry (France), demeurant 24 rue de la République à F67130 La Broque a été nommé aux fonctions de Commissaire aux comptes de la société.

Le mandat du Commissaire aux comptes prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mai 2010.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010053656/22.

(100068401) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2010.

Gagfah S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.
R.C.S. Luxembourg B 109.526.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires tenue en date du 12 mai 2010 que:

- la démission de Monsieur Stefan LORETZ demeurant professionnellement au 3A, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de ses fonctions de Commissaire aux comptes de la société a été acceptée.

- Monsieur Guy HARDY, né le 22 janvier 1951 à Châtenay-Malabry (France), demeurant 24 rue de la République à F67130 La Broque a été nommé aux fonctions de Commissaire aux comptes de la société.

Le mandat du Commissaire aux comptes prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mai 2010.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010053657/22.

(100068411) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2010.

IXIS SP S.A., Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 1, place de Metz.
R.C.S. Luxembourg B 58.931.

—
In the year two thousand and ten, on the twenty-ninth of March.

Before us Maître Carlo Wersandt, notary, residing in Luxembourg, in replacement of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, who will be the depositary of the present deed,

was held an extraordinary general meeting of the shareholders of IXIS SP SA (the "Company"), with registered office at 1, Place de Metz, L-1930 Luxembourg duly registered with the Luxembourg Trade Register under section B number 58.931, incorporated by a deed of Edmond Schroeder, then notary residing in Mersch, on April 22, 1997 under the denomination of CDC SP SA published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C number 273 dated June 3th, 1997. The denomination of the Company has been modified by deed of Me Henri Hellinckx, notary then residing

in Mersch on March 11, 2005 published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C number 294 dated April 2nd, 2005.

The general meeting is opened at 2:00 pm and Mr Yannick Deschamps, employee, residing professionally in Luxembourg is elected chairman of the meeting. Mrs Arlette Siebenaler, private employee, residing professionally in Luxembourg is appointed scrutineer.

The chairman and the scrutineer agreed that Mrs Annick Braquet, private employee, residing professionally in Luxembourg, is appointed to assume the role of secretary.

The chairman then declared and requested the notary to declare the following:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxies will be annexed to this document to be filed with the registration authorities.

II.- It appears from the attendance list, that all the shares in circulation are present or represented at the present extraordinary general meeting, so that the meeting could validly decide on all the items of the agenda.

III.- That the agenda of the present meeting is the following:

Agenda

- (i) Decision to dissolve and liquidate the Company and its Sub-Fund;
- (ii) Appointment of Maître Fernand Entringer as liquidator of the Company and its Sub-Fund;
- (iii) Determination of the power of the liquidator;
- (iv) Appointment of Deloitte S.A. as auditor to the liquidation of the Company and its Sub-Fund.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolution:

First resolution

The meeting decides to dissolve and liquidate the Company and its Sub-Fund.

Second resolution

The meeting decides to appoint Maître Fernand Entringer with office at Luxembourg, 34, rue Philippe II, L-2011, born at Kayl, on September 6, 1942, as liquidator in relation to the voluntary liquidation of the Company and its Sub-Fund.

Third resolution

The meeting decides to determine the powers of the liquidator as follows:

The meeting resolves to confer to the liquidator the powers set forth in articles 144 et seq. of the law of 10th August 1915 governing commercial companies, as amended, (the "Law").

The liquidator shall be entitled to pass all deeds and carry out all operations, including those referred to in article 145 of the Law, without the prior authorisation of the general meeting of shareholders. The liquidator may, under his sole responsibility, delegate his powers for specific defined operations or tasks, to one or several persons or entities.

The liquidator shall be authorised to make, in his sole discretion, advance payments of the liquidation proceeds (boni de liquidation) to the shareholders of the Company, in accordance with article 148 of the Law.

The liquidator shall be entitled to remuneration including expenses such as (without limitation) professional insurance in accordance with market practice applicable to services rendered by chartered accountants.

Fourth resolution

The meeting decides the appointment of Deloitte S.A., as auditor to the liquidation of the Company and its Sub-Fund.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and that in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, in the office, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons, appearing, they signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt-neuf mars.

Par-devant Maître Carlo Wersandt, notaire de résidence à Luxembourg, en remplacement de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, qui restera le dépositaire de la présente minute,

s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de IXIS SP SA (la "Société") ayant son siège social à Luxembourg, 1, place de Metz, L-1930 Luxembourg dûment enregistrée au Registre de Commerce sous le numéro B 58.931 et constituée suivant acte notarié de Me Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch à l'époque, le 22 avril 1997 sous la dénomination de CDC SP SA et publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 273

daté du 3 juin 1997. La dénomination de la Société a été modifiée par acte de Me Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch à l'époque le 11 mars 2005 et publiée au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 294 daté du 2 avril 2005.

L'assemblée est ouverte à 14.00 heures et M. Yannick Deschamps, employé privé, résidant professionnellement à Luxembourg, est élu président de l'assemblée. Mme. Arlette Siebenaler, employée privée, résidant professionnellement à Luxembourg est nommée scrutateur.

Le Président et le scrutateur s'entendent pour que Mme Annick Braquet, employée privée, résidant professionnellement à Luxembourg, soit nommée comme secrétaire.

Le président expose et prie alors le notaire instrumentant d'acter comme suit:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions détenues par chacun d'entre eux sont indiqués sur une liste de présence signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Ladite liste ainsi que les procurations seront annexées au présent acte pour être soumises aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il apparaît de cette liste de présence que toutes les actions en circulation sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour

- 1) Décision de dissolution et de liquidation de la Société et de son Compartiment;
- 2) Nomination de Maître Fernand Entringer comme liquidateur de la Société et de son Compartiment;
- 3) Détermination de l'étendue des pouvoirs du liquidateur;
- 4) Nomination de Deloitte S.A. comme auditeur à la liquidation de la Société et de son Compartiment.

Ces faits ayant été approuvés par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1^{re} Résolution

L'assemblée décide la dissolution et la liquidation de la Société et de son Compartiment.

2^e Résolution

L'assemblée nomme Maître Fernand Entringer, avec bureau au 34, rue Philippe II, L-2011 Luxembourg, né à Kayl, le 6 septembre 1942, en tant que liquidateur en relation avec la liquidation volontaire de la Société et de son Compartiment;

3^e Résolution

L'assemblée décide de conférer au liquidateur les pouvoirs comme suit:

L'assemblée décide d'attribuer au liquidateur les pouvoirs prévus aux articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'amendée (la "Loi").

Le liquidateur est autorisé à passer tous actes et d'exécuter toutes opérations, en ce compris les actes prévus aux articles 145 de la Loi, sans autorisation préalable d'une assemblée générale des actionnaires. Le liquidateur pourra déléguer, sous sa propre responsabilité, ses pouvoirs, pour des opérations ou tâches spécialement déterminées, à une ou plusieurs personnes physiques ou morales.

Le liquidateur est autorisé à verser des acomptes sur le boni de liquidation aux actionnaires de la Société conformément à l'article 148 de la Loi.

Le liquidateur a droit à une rémunération incluant les dépenses telles que (sans limitation) l'assurance professionnelle conformément aux pratiques applicables du marché pour des services rendus par des experts comptables.

4^e Résolution

L'assemblée nomme Deloitte S.A. comme auditeur à la liquidation de la Société et de son Compartiment.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi de la version française, en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Y. DESCHAMPS, A. SIEBENALER, A. BRAQUET et C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 6 avril 2010. Relation: LAC/2010/15071. Reçu douze euros (12,- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 avril 2010.

Référence de publication: 2010055940/118.

(100057472) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2010.

Asile S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 111.346.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 6 mai 2010.

Le mandat du commissaire venant à échéance, l'assemblée décide d'élire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice clôturé au 30 juin 2011 comme suit:

Commissaire aux comptes:

FIDUCIAIRE MEVEA Sàrl, 4, rue de l'Eau, L - 1449 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque

Société Anonyme

Banque Domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2010054168/17.

(100068436) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2010.

Rearden L Holdings 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 5.957.825,22.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 142.264.

In the year two thousand and nine, on the twenty-eighth of January.

Before US Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of Rearden L Holdings 3 S. à r.l, a Luxembourg société à responsabilité limitée with registered office at 12, rue Léon Thyès, L2636 Luxembourg, registered with the Register of Commerce and Companies of Luxembourg under number B 142.264 (the Company). The Company has been incorporated on October 3, 2008 pursuant to a deed of Me Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2626 dated October 28, 2008. The articles of association of the Company (the Articles) have been modified for the last time on December 31, 2008 pursuant to a deed of Me Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

There appeared:

1) RHÔNE PARTNERS III LP, a limited partnership formed under the laws of the State of Delaware, with registered office at c/o THE CORPORATION TRUST COMPANY, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, USA, registered with the Delaware Secretary of State under number 4661796, hereby represented by Michaël Meylan, Avocat, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal;

2) RHÔNE OFFSHORE PARTNERS III LP, a limited partnership formed under the Delaware Revised Uniform Limited Partnership Act, with registered office at M&C CORPORATE SERVICES LIMITED, PO Box 309GT, Uglund House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, hereby represented by Michaël Meylan, Avocat, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal;

3) RHÔNE COINVESTMENT III LP, a limited partnership formed under the laws of the State of Delaware, with registered office at c/o THE CORPORATION TRUST COMPANY, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, USA, registered with the Delaware Secretary of State under number 4265732, hereby represented by Michaël Meylan, Avocat, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal;

4) Mr. Aldo Cosso, Graduate Engineer, born in Ronco Scrivia, Italy, on April 24, 1948, residing at Klötzmüllerstraße 49, 84034 Landshut, Germany, hereby represented by Michaël Meylan, Avocat, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal;

5) Mr. Harald Dittrich, Graduate Engineer, born in Ramholz, Germany, on July 28, 1955, residing at Nierfeldstrasse 6a, 58313 Herdecke, Germany, hereby represented by Michaël Meylan, Avocat, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal;

6) Mr. Michael Oberhummer, Graduate Engineer, born in Wels, Austria, on October 27, 1952, residing at Am Eichelkamp 6, 40723 Hilden, Germany, hereby represented by Michaël Meylan, Avocat, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal;

7) Mr. Norwin Schwermer, Lawyer, born in Cologne, Germany on July 22, 1959, residing at Oberstraße 53a, 51149 Cologne, Germany, hereby represented by Michaël Meylan, Avocat, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal; and

8) Mr. Dermot Timmons, Chief Financial Officer, born in Dublin, Ireland on June 1, 1956, residing at Kaiserswerther Strasse 93, 40476 Düsseldorf, Germany, hereby represented by Michaël Meylan, Avocat, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxies, after having been signed “ne varietur” by the representative of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to this deed for the purpose of registration.

RHÔNE PARTNERS III LP, RHÔNE OFFSHORE PARTNERS III LP, RHÔNE COINVESTMENT III LP, Mr. Aldo Cosso, Mr. Harald Dittrich, Mr. Michael Oberhummer, Mr. Norwin Schwermer and Mr. Dermot Timmons are hereinafter referred to as the Shareholders.

The Shareholders have requested the undersigned notary to record the following:

I. That the Shareholders hold all the shares in the share capital of the Company.

II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Waiver of convening notices.

2. Increase of the share capital of the Company by an amount of EUR 11 (eleven Euro) in order to bring the share capital from its present amount of EUR 5,957,814.22 (five million nine hundred fifty seven thousand eight hundred fourteen Euro and twenty two cents), represented by 595,781,422 (five hundred ninety five million seven hundred eighty one thousand four hundred twenty two) shares having a par value of EUR 0.01 (one cent) each, to EUR 5,957,825.22 (five million nine hundred fifty seven thousand eight hundred twenty-five Euro and twenty two cents), by way of the issue of 100 (one hundred) new class F shares of the Company having a par value of EUR 0.01 (one cent) each, 100 (one hundred) new class G shares of the Company having a par value of EUR 0.01 (one cent) each, 100 (one hundred) new class H shares of the Company having a par value of EUR 0.01 (one cent) each, 100 (one hundred) new class I shares of the Company having a par value of EUR 0.01 (one cent) each, 100 (one hundred) new class J shares of the Company having a par value of EUR 0.01 (one cent) each, 100 (one hundred) new class K shares of the Company having a par value of EUR 0.01 (one cent) each, 100 (one hundred) new class L shares of the Company having a par value of EUR 0.01 (one cent) each, 100 (one hundred) new class M shares of the Company having a par value of EUR 0.01 (one cent) each, 100 (one hundred) new class N shares of the Company having a par value of EUR 0.01 (one cent) each, 100 (one hundred) new class O shares of the Company having a par value of EUR 0.01 (one cent) each and 100 (one hundred) new class P shares of the Company having a par value of EUR 0.01 (one cent) each.

3. Subscription to and payment of the share capital increase specified in item 1. above.

4. Subsequent amendment of article 5.1 of the Articles in order to reflect the increase of the share capital adopted under item 1.

5. Amendment to the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company, any lawyer or employee of Loyens & Loeff and any employee of Vistra (Luxembourg) S.à r.l to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company.

6. Miscellaneous.

III. That the Meeting has taken the following resolutions:

First resolution

The entirety of the corporate share capital being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notices, the shareholders represented considering themselves as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.

Second resolution

The Meeting resolves to increase and it hereby increases the share capital of the Company by an amount of EUR 11 (eleven Euro) in order to bring the share capital from its present amount of EUR 5,957,814.22 (five million nine hundred fifty seven thousand eight hundred fourteen Euro and twenty two cents), represented by 595,781,422 (five hundred ninety five million seven hundred eighty one thousand four hundred twenty two) shares having a par value of EUR 0.01 (one cent) each, to EUR 5,957,825.22 (five million nine hundred fifty seven thousand eight hundred twenty-five Euro and twenty two cents), by way of the issue of 100 (one hundred) new class F shares of the Company having a par value of EUR 0.01 (one cent) each, 100 (one hundred) new class G shares of the Company having a par value of EUR 0.01 (one cent) each, 100 (one hundred) new class H shares of the Company having a par value of EUR 0.01 (one cent) each, 100 (one hundred) new class I shares of the Company having a par value of EUR 0.01 (one cent) each, 100 (one hundred) new class J shares of the Company having a par value of EUR 0.01 (one cent) each, 100 (one hundred) new class K shares of the Company

having a par value of EUR 0.01 (one cent) each, 100 (one hundred) new class L shares of the Company having a par value of EUR 0.01 (one cent) each, 100 (one hundred) new class M shares of the Company having a par value of EUR 0.01 (one cent) each, 100 (one hundred) new class N shares of the Company having a par value of EUR 0.01 (one cent) each, 100 (one hundred) new class O shares of the Company having a par value of EUR 0.01 (one cent) each and 100 (one hundred) new class P shares of the Company having a par value of EUR 0.01 (one cent) each.

Third resolution

The Meeting resolves to accept and record the following subscription to and full payment of the share capital increase as follows:

Intervention - Subscription - Payment

Thereupon:

- 1) Mr. Paul Dydek, Vice President Finance, born in East Chicago, Illinois, USA on July 14, 1956, residing at 1140 Sarazen Way York, Pennsylvania 17404, USA;
- 2) Mr. Rick Gladfelter, Vice President Manufacturing, born in York, Pennsylvania, USA on June 20, 1957, residing at 2401 Fairway Drive, York, Pennsylvania, USA;
- 3) Mr. David Gregory, President & COO, born in Sheffield, UK on December 9, 1947, residing at 1398 Stonehenge Drive, York, Pennsylvania 17404, USA;
- 4) Mr. Steve Hennel, General Manager, born in Philadelphia, Pennsylvania, USA on October 3, 1962, residing at 28 Jie Fang North Road, Tai Yaun City Shan Xi Province 030009, PR China;
- 5) Mr. Hugues Judong, Graduate Engineer, born in Rocourt, Belgium on December 18, 1953, residing at 69, rue Adolphe Dumont, 4051 Vaux sous Chevremo, Belgium;
- 6) Mr. Brian Keim, Lawyer, born in West Chester, Pennsylvania, USA on March 22, 1943, residing at 1189 Sewell Lane, Rydal, Pennsylvania, USA;
- 7) Mr. James Piraino, Vice President Sales and Marketing, born in Boston, Massachusetts, USA on June 30, 1959, residing at 1009 Skyview Drive, York, Pennsylvania, USA;
- 8) Mr. Paul Prêtre, Graduate Engineer, born in Sainghin-en-Weppes, France on October 16, 1957, residing at 55, avenue Faidherbe, 59300 Valenciennes, France;
- 9) Mr. Ralph Scurfield, Vice President Human Resources, born in Charleroi, Pennsylvania, USA on June 25, 1947, residing at Wicklow Drive, York, Pennsylvania 17404, USA;
- 10) Mr. Ian Taylor, Vice President Technical Director, born in Chesterfield, UK on January 24, 1945, residing at 1255 Wyndam Drive, York, Pennsylvania, USA; and
- 11) Mr. Hans-Dietrich Winkhaus, Chairman, born in Münster, Westfalen, Germany on July 16, 1937, residing at Telemannstrasse 2, 40593 Düsseldorf, Germany.

Subscriber	Number of shares subscribed	Value of shares subscribed	Payment
Mr. Paul Dydek	100 F shares	EUR 1	EUR 1
Mr. Rick Gladfelter	100 G shares	EUR 1	EUR 1
Mr. David Gregory	100 H shares	EUR 1	EUR 1
Mr. Steve Hennel	100 I shares	EUR 1	EUR 1
Mr. Hugues Judong	100 J shares	EUR 1	EUR 1
Mr. Brian Keim	100 K shares	EUR 1	EUR 1
Mr. James Piraino	100 L shares	EUR 1	EUR 1
Mr. Paul Prêtre	100 M shares	EUR 1	EUR 1
Mr. Ralph Scurfield	100 N shares	EUR 1	EUR 1
Mr. Ian Taylor	100 O shares	EUR 1	EUR 1
Mr. Hans-Dietrich Winkhaus	100 P shares	EUR 1	EUR 1
Total:	1,100 shares	EUR 11	EUR 11

All herein represented by virtue of proxies given to Michaël Meylan.

Such proxies, after having been signed “ne varietur” by the representative of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to this deed for the purpose of registration.

The contribution in cash to the Company in an aggregate amount of EUR 11 (eleven euro) shall be fully allocated to the share capital account of the Company.

The amount of the increase of the share capital is forthwith at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Fourth resolution

The Meeting resolves to amend article 5.1 of the Articles in order to reflect the above resolution so that it reads henceforth as follows:

“ **5.1.** The Company’s share capital is set at EUR 5,957,825.22 (five million nine hundred fifty seven thousand eight hundred twenty-five Euro and twenty two cents), represented by 595,780,922 (five hundred ninety five million seven hundred eighty thousand nine hundred twenty two) shares in registered form having a par value of EUR 0.01 (one cent) each, 100 (one hundred) class A shares of the Company having a par value of EUR 0.01 (one cent) each, 100 (one hundred) class B shares of the Company having a par value of EUR 0.01 (one cent) each, 100 (one hundred) class C shares of the Company having a par value of EUR 0.01 (one cent) each, 100 (one hundred) class D shares of the Company having a par value of EUR 0.01 (one cent) each, 100 (one hundred) class E shares of the Company having a par value of EUR 0.01 (one cent) each, 100 (one hundred) class F shares of the Company having a par value of EUR 0.01 (one cent) each, 100 (one hundred) class G shares of the Company having a par value of EUR 0.01 (one cent) each, 100 (one hundred) class H shares of the Company having a par value of EUR 0.01 (one cent) each, 100 (one hundred) class I shares of the Company having a par value of EUR 0.01 (one cent) each, 100 (one hundred) class J shares of the Company having a par value of EUR 0.01 (one cent) each, 100 (one hundred) class K shares of the Company having a par value of EUR 0.01 (one cent) each, 100 (one hundred) class L shares of the Company having a par value of EUR 0.01 (one cent) each, 100 (one hundred) class M shares of the Company having a par value of EUR 0.01 (one cent) each, 100 (one hundred) class N shares of the Company having a par value of EUR 0.01 (one cent) each, 100 (one hundred) class O shares of the Company having a par value of EUR 0.01 (one cent) each and 100 (one hundred) class P shares of the Company having a par value of EUR 0.01 (one cent) each, all subscribed and fully paid-up.”

Fifth resolution

The Meeting resolves to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes and empowers and authorizes any manager of the Company, any lawyer or employee of Loyens & Loeff and any employee of Vistra (Luxembourg) S.à r.l to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately EUR 1,300 (one thousand three hundred euro).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, the proxy holder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L’an deux mille neuf, le vingt-huit janvier.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S’est tenue une assemblée générale extraordinaire (l’Assemblée) des associés de Rearden L Holdings 3 S. à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 12, rue Léon Thyès, L2636 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 142.264 (la Société). La Société a été constituée le 3 octobre 2008, suivant un acte de M^e Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2626 daté du 28 octobre 2008. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois le 31 décembre 2008 suivant un acte de M^e Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Ont comparu:

1) RHONE PARTNERS III LP, un "limited partnership" constitué selon les lois de l’Etat du Delaware, ayant son siège social à c/o THE CORPORATION TRUST COMPANY, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, U.S.A., enregistré auprès du Secrétaire d’Etat du Delaware sous le numéro 4661796, ici représenté par Michaël Meylan, avocat, de résidence à Luxembourg, en vertu d’une procuration sous seing privé;

2) RHONE OFFSHORE PARTNERS III LP, un "limited partnership" constitué selon le Delaware Revised Uniform Limited Partnership Act, ayant son siège social à M&C CORPORATE SERVICES LIMITED, PO Box 309GT, Ugland House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Iles Cayman, ici représenté par Michaël Meylan, avocat, de résidence à Luxembourg, en vertu d’une procuration sous seing privé;

3) RHONE COINVESTMENT III LP, un "limited partnership" constitué selon les lois de l'Etat du Delaware, ayant son siège social à c/o THE CORPORATION TRUST COMPANY, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, U.S.A., enregistré auprès du Secrétaire d'Etat du Delaware sous le numéro 4265732, ici représenté par Michaël Meylan, avocat, de résidence à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé;

4) M. Aldo Cosso, Graduate Engineer, né à Ronco Scrivia, Italie, le 24 avril 1948, demeurant à Klötzmüllerstraße 49, 84034 Landshut, Allemagne, ici représenté par Michaël Meylan, avocat, de résidence à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé;

5) M. Harald Dittrich, Graduate Engineer, né à Ramholz, Allemagne, le 28 juillet 1955, demeurant à at Nierfeldstrasse 6a, 58313 Herdecke, Allemagne, ici représenté par Michaël Meylan, avocat, de résidence à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé;

6) M. Michael Oberhummer, Graduate Engineer, né à Wels, Autriche, le 27 octobre 1952, demeurant à Am Eichelkamp 6, 40723 Hilden, Allemagne, ici représenté par Michaël Meylan, avocat, de résidence à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé;

7) M. Norwin Schwermer, Avocat, né à Cologne, Allemagne, le 22 juillet 1959, demeurant à Oberstraße 53a, 51149 Cologne, Allemagne, ici représenté par Michaël Meylan, avocat, de résidence à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé; et

8) M. Dermot Timmons, Chief Financial Officer, né à Dublin, Irlande, le 1 juin 1956, demeurant à Kaiserswerther Strasse 93, 40476 Düsseldorf, Allemagne, ici représenté par Michaël Meylan, avocat, de résidence à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Lesquelles procurations, après avoir été signées «ne varietur» par le représentant des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

RHONE PARTNERS III LP, RHONE OFFSHORE PARTNERS III LP, RHONE COINVESTMENT III LP, M. Aldo Cosso, M. Harald Dittrich, M. Michael Oberhummer, M. Norwin Schwermer et M. Dermot Timmons sont ci-après désignés comme les Associés.

Les Associés ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Que les Associés détiennent toutes les parts sociales dans le capital de la Société.

II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé de la manière suivante:

1. Renonciation aux formalités de convocation.

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de EUR 11 (onze euros) afin de porter le capital social de son montant actuel de EUR 5.957.814,22 (cinq millions neuf cent cinquante-sept mille huit cent quatorze euros et vingt-deux centimes) représenté par 595.781.422 (cinq cent quatre-vingt-quinze millions sept cent quatrevingt-un mille quatre cent vingt-deux) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 0,01 (un centime) chacune, à EUR 5.957.825,22 (cinq millions neuf cent cinquante-sept mille huit cent vingt-cinq euros et vingt-deux centimes), par l'émission de 100 (cent) nouvelles parts sociales de classe F de la Société ayant une valeur nominale de EUR 0,01 (un centime) chacune, 100 (cent) nouvelles parts sociales de classe G de la Société ayant une valeur nominale de EUR 0,01 (un centime) chacune, 100 (cent) nouvelles parts sociales de classe H de la Société ayant une valeur nominale de EUR 0,01 (un centime) chacune, 100 (cent) nouvelles parts sociales de classe I de la Société ayant une valeur nominale de EUR 0,01 (un centime) chacune, 100 (cent) nouvelles parts sociales de classe J de la Société ayant une valeur nominale de EUR 0,01 (un centime) chacune, 100 (cent) nouvelles parts sociales de classe K de la Société ayant une valeur nominale de EUR 0,01 (un centime) chacune, 100 (cent) nouvelles parts sociales de classe L de la Société ayant une valeur nominale de EUR 0,01 (un centime) chacune, 100 (cent) nouvelles parts sociales de classe M de la Société ayant une valeur nominale de EUR 0,01 (un centime) chacune, 100 (cent) nouvelles parts sociales de classe N de la Société ayant une valeur nominale de EUR 0,01 (un centime) chacune, 100 (cent) nouvelles parts sociales de classe O de la Société ayant une valeur nominale de EUR 0,01 (un centime) chacune et 100 (cent) nouvelles parts sociales de classe P de la Société ayant une valeur nominale de EUR 0,01 (un centime) chacune.

3. Souscription à et libération de l'augmentation du capital social définie au point 1. ci-dessus.

4. Modification subséquente de l'article 5.1 des Statuts afin de refléter l'augmentation du capital social adoptée au point 1. ci-dessus.

5. Modification du registre des associés de la Société afin d'y refléter les changements ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, tout avocat ou employé de Loyens & Loeff et tout employé de Vistra (Luxembourg) S.à r.l. pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société.

6. Divers.

III. Que l'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social étant représenté à la présente Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, les associés représentés se considérant eux-mêmes comme dûment convoqués et déclarant avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide d'augmenter et augmente par les présentes le capital social de la Société d'un montant de EUR 11 (onze euros) afin de porter le capital social de son montant actuel de EUR 5.957.814,22 (cinq millions neuf cent cinquante-sept mille huit cent quatorze euros et vingt-deux centimes) représenté par 595.781.422 (cinq cent quatre-vingtquinze millions sept cent quatre-vingt-un mille quatre cent vingt-deux) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 0,01 (un centime) chacune, à EUR 5.957.825,22 (cinq millions neuf cent cinquante-sept mille huit cent vingt-cinq euros et vingt-deux centimes), par l'émission de 100 (cent) nouvelles parts sociales de classe F de la Société ayant une valeur nominale de EUR 0,01 (un centime) chacune, 100 (cent) nouvelles parts sociales de classe G de la Société ayant une valeur nominale de EUR 0,01 (un centime) chacune, 100 (cent) nouvelles parts sociales de classe H de la Société ayant une valeur nominale de EUR 0,01 (un centime) chacune, 100 (cent) nouvelles parts sociales de classe I de la Société ayant une valeur nominale de EUR 0,01 (un centime) chacune, 100 (cent) nouvelles parts sociales de classe J de la Société ayant une valeur nominale de EUR 0,01 (un centime) chacune, 100 (cent) nouvelles parts sociales de classe K de la Société ayant une valeur nominale de EUR 0,01 (un centime) chacune, 100 (cent) nouvelles parts sociales de classe L de la Société ayant une valeur nominale de EUR 0,01 (un centime) chacune, 100 (cent) nouvelles parts sociales de classe M de la Société ayant une valeur nominale de EUR 0,01 (un centime) chacune, 100 (cent) nouvelles parts sociales de classe N de la Société ayant une valeur nominale de EUR 0,01 (un centime) chacune, 100 (cent) nouvelles parts sociales de classe O de la Société ayant une valeur nominale de EUR 0,01 (un centime) chacune et 100 (cent) nouvelles parts sociales de classe P de la Société ayant une valeur nominale de EUR 0,01 (un centime) chacune.

Troisième résolution

L'Assemblée décide d'accepter et d'enregistrer la souscription suivante et la libération intégrale de l'augmentation du capital social de la manière suivante:

Intervention - Souscription - Libération

Sur ces faits:

- 1) M. Paul Dydek, Vice Président Finance, né à East Chicago, Illinois, Etats-Unis d'Amérique le 14 juillet 1956, demeurant au 1140 Sarazen Way York, Pennsylvania 17404, Etats-Unis d'Amérique;
- 2) M. Rick Gladfelter, Vice President Manufacturing, né à York, Pennsylvania, Etats-Unis d'Amérique, le 20 juin 1957, demeurant au 2401 Fairway Drive, York, Pennsylvania, Etats-Unis d'Amérique;
- 3) M. David Gregory, President & COO, né à Sheffield, Royaume-Uni, le 9 décembre 1947, demeurant au 1398 Stonehenge Drive, York, Pennsylvania 17404, Etats-Unis d'Amérique;
- 4) M. Steve Hennel, General Manager, né à Philadelphie, Pennsylvanie, Etats-Unis d'Amérique, le 3 octobre 1962, demeurant au 28 Jie Fang North Road, Tai Yaun City Shan Xi Province 030009, Chine;
- 5) M. Hugues Judong, Graduate Engineer, né à Rocourt, Belgique, le 18 décembre 1953, demeurant au 69, rue Adolphe Dumont, 4051 Vaux sous Chevremon, Belgique;
- 6) M. Brian Keim, Avocat, né à West Chester, Pennsylvanie, Etats-Unis d'Amérique, le 22 mars 1943, demeurant au 1189 Sewell Lane, Rydal, Pennsylvanie, Etats-Unis d'Amérique;
- 7) M. James Piraino, Vice Président Vente et Marketing, né à Boston, Massachusetts, Etats-Unis d'Amérique, le 30 juin 1959, demeurant au 1009 Skyview Drive, York, Pennsylvania, Etats-Unis d'Amérique;
- 8) M. Paul Prêtre, Graduate Engineer, né à Sainghin-en-Weppes, France, le 16 octobre 1957, demeurant à 55, avenue Faidherbe, 59300 Valenciennes, France;
- 9) M. Ralph Scurfield, Vice President Ressources Humaines, né à Charleroi, Pennsylvanie, Etats-Unis d'Amérique, le 25 juin 1947, demeurant à Wicklow Drive, York, Pennsylvania 17404, Etats-Unis d'Amérique;
- 10) M. Ian Taylor, Vice President Technical Director, né à Chesterfield, Royaume Uni, le 24 janvier 1945, demeurant à 1255 Wyndam Drive, York, Pennsylvania, Etats-Unis d'Amérique; et
- 11) Mr. Hans-Dietrich Winkhaus, Président, né à Münster, Westfalen, Allemagne, le 16 juillet 1937, demeurant à Telemannstrasse 2, 40593 Düsseldorf, Allemagne.

Souscripteur	Nombre de parts sociales souscrites	Valeur des parts sociales souscrites	Libération
Mr. Paul Dydek	100 parts sociales F	EUR 1	EUR 1
Mr. Rick Gladfelter	100 parts sociales G	EUR 1	EUR 1
Mr. David Gregory	100 parts sociales H	EUR 1	EUR 1
Mr. Steve Hennel	100 parts sociales I	EUR 1	EUR 1
Mr. Hugues Judong	100 parts sociales J	EUR 1	EUR 1
Mr. Brian Keim	100 parts sociales K	EUR 1	EUR 1
Mr. James Piraino	100 parts sociales L	EUR 1	EUR 1
Mr. Paul Prêtre	100 parts sociales M	EUR 1	EUR 1

Mr. Ralph Scurfield	100 parts sociales N	EUR 1	EUR 1
Mr. Ian Taylor	100 parts sociales O	EUR 1	EUR 1
Mr. Hans-Dietrich Winkhaus	100 parts sociales P	EUR 1	EUR 1
Total:	1,100 parts sociales	EUR 11	EUR 11

Tous ici représentés par Michaël Meylan en vertu de procurations sous seing privé.

Lesquelles procurations, après avoir été signées «ne varietur» par le représentant des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

L'apport en numéraire à la Société d'un montant total de EUR 11 (onze euros) sera intégralement affecté au compte de capital social de la Société.

Le montant de l'augmentation du capital social de la Société est de suite à la libre disposition de la Société, dont la preuve a été donnée au notaire instrumentant.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 5.1 des Statuts afin de refléter la résolution précédente de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

« **5.1.** Le capital social de la Société est fixé à EUR 5.957.825,22 (cinq millions neuf cent cinquante-sept mille huit cent vingt-cinq euros et vingt-deux centimes), représenté par 595.780.922 (cinq cent quatre-vingt-quinze millions sept cent quatre-vingt mille neuf cent vingt-deux) parts sociales sous forme nominative ayant une valeur nominale de EUR 0,01 (un centime) chacune, 100 (cent) parts sociales de classe A de la Société ayant une valeur nominale de EUR 0,01 (un centime) chacune, 100 (cent) parts sociales de classe B de la Société ayant une valeur nominale de EUR 0,01 (un centime) chacune, 100 (cent) parts sociales de classe C de la Société ayant une valeur nominale de EUR 0,01 (un centime) chacune, 100 (cent) parts sociales de classe D de la Société ayant une valeur nominale de EUR 0,01 (un centime) chacune, 100 (cent) parts sociales de classe E de la Société ayant une valeur nominale de EUR 0,01 (un centime) chacune, 100 (cent) parts sociales de classe F de la Société ayant une valeur nominale de EUR 0,01 (un centime) chacune, 100 (cent) parts sociales de classe G de la Société ayant une valeur nominale de EUR 0,01 (un centime) chacune, 100 (cent) parts sociales de classe H de la Société ayant une valeur nominale de EUR 0,01 (un centime) chacune, 100 (cent) parts sociales de classe I de la Société ayant une valeur nominale de EUR 0,01 (un centime) chacune, 100 (cent) parts sociales de classe J de la Société ayant une valeur nominale de EUR 0,01 (un centime) chacune, 100 (cent) parts sociales de classe K de la Société ayant une valeur nominale de EUR 0,01 (un centime) chacune, 100 (cent) parts sociales de classe L de la Société ayant une valeur nominale de EUR 0,01 (un centime) chacune, 100 (cent) parts sociales de classe M de la Société ayant une valeur nominale de EUR 0,01 (un centime) chacune, 100 (cent) parts sociales de classe N de la Société ayant une valeur nominale de EUR 0,01 (un centime) chacune, 100 (cent) parts sociales de classe O de la Société ayant une valeur nominale de EUR 0,01 (un centime) chacune et 100 (cent) parts sociales de classe P de la Société ayant une valeur nominale de EUR 0,01 (un centime) chacune toutes souscrites et entièrement libérées.»

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de modifier le registre des associés de la Société afin d'y refléter les changements ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, tout avocat ou employé de Loyens & Loeff et tout employé de Vistra (Luxembourg) S.à r.l. pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société.

Estimation des frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent à environ EUR 1.300 (mille trois cents euros).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes ci-dessus, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et qu'à la demande des mêmes parties comparantes, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire des parties comparantes, celui-ci a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte original.

Signé: M. Meylan et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 2 février 2009. Relation: LAC/2009/3822. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mai 2010.

Référence de publication: 2010054414/371.

(100068579) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2010.

ECM Czech Republic A.G., Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 139.271.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand ten, on the twenty-first day of April.

Before the undersigned Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Ms Christelle FRIIO, employee, residing professionally in Luxembourg,

acting in the name and on behalf of ECM Real Estate Investment A.G., a company duly incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 9, rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg, being registered with the Luxembourg Trade and Companies Registry under the number B 65.153,

by virtue of a proxy given on 19 April 2010.

The said proxy, signed "ne varietur" by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearer, acting in the said capacity, has requested the undersigned notary to state:

- that the corporation "ECM Czech Republic A.G." having its principal office in L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer, has been incorporated by a notarial deed notary on May 29, 2008, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, number 1623 of July 2, 2008;

- that the capital of the corporation "ECM Czech Republic A.G." is fixed at THIRTY-ONE THOUSAND EURO (31,000.- EUR) represented by thirty-one thousand (31,000) shares with a par value of ONE EURO (1.- EUR) each, fully paid up;

- that ECM Real Estate Investment A.G. prenamed, has become owner of all the shares;

- that the appearing party, in its capacity of sole shareholder of the Company, has resolved to proceed to the anticipatory and immediate dissolution of the Company and to put it into liquidation;

- that the sole shareholder, in its capacity as liquidator of the Company, and according to the balance sheet of the Company as at 19 April 2010, declares that all the liabilities of the Company, including the liabilities arising from the liquidation, are settled or retained;

The appearing party furthermore declares that:

- the Company's activities have ceased;

- the sole shareholder is thus vested with all the assets of the Company and undertakes to settle all and any liabilities of the terminated Company, the balance sheet of the Company as at 19 April 2010, being only one information for all purposes;

- following to the above resolutions, the Company's liquidation is to be considered as accomplished and closed;

- the Company's manager is hereby granted full discharge with respect to the duties;

- there shall be proceeded to the cancellation of all units;

- the books and documents of the corporation shall be lodged during a period of five years at L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Costs

The costs, expenses, remunerations or charges in any form whatsoever incumbent to the company and charged to it by reason of the present deed are estimated approximately ONE THOUSAND EURO (EUR 1,000).

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by her surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille dix, le vingt et un avril.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Madame Christelle FRIIO, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire spécial de la société anonyme de droit luxembourgeois ECM Real Estate Investment A.G., ayant son siège social au 9, rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg, enregistré au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 65.153,

en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 19 avril 2010.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, ès-qualité qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant d'acter:

- que la société anonyme ECM Czech Republic A.G., ayant son siège social à L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer, constituée par acte notarié en date du 29 mai 2008, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1623 du 23 juillet 2008;

- que le capital social de la société anonyme ECM Czech Republic A.G. s'élève actuellement à TRENTE ET UN MILLE EUROS (31.000,- EUR) représenté par TRENTE ET UN MILLE (31.000) actions d'une valeur nominale de UN EURO (1.- EUR) chacune, entièrement libérées;

- que ECM Real Estate Investment A.G., précitée, est devenue seule propriétaire de toutes les actions;

- que la partie comparante, en sa qualité d'actionnaire unique de la Société, a décidé de procéder à la dissolution anticipée et immédiate de la Société et de la mettre en liquidation;

- que l'actionnaire unique, en sa qualité de liquidateur de la Société et au vu du bilan de la Société au 19 avril 2010, déclare que tout le passif de la Société, y compris le passif lié à la liquidation de la Société, est réglé ou dûment provisionné;

La partie comparante déclare encore que:

- l'activité de la Société a cessé;

- l'actionnaire unique est investie de l'entièreté de l'actif de la Société et déclare prendre à sa charge l'entièreté du passif de la Société qu'il soit connu et impayé, ou inconnu et non encore payé, le bilan au 19 avril 2010 étant seulement un des éléments d'information à cette fin;

- suite aux résolutions ci-avant, la liquidation de la Société est à considérer comme accomplie et clôturée;

- décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et commissaire aux comptes de la Société;

- il y a lieu de procéder à l'annulation de toutes les actions et du registre des actionnaires;

- les livres et documents de la Société devront être conservés pendant la durée légale de cinq ans à L2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Frais.

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison de présentes, sont évalués approximativement à mille euros (EUR 1.000).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, connue du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. FRIIO, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 26 avril 2010, Relation: LAC/2010/18082. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mai 2010.

Référence de publication: 2010054245/98.

(100068428) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2010.

Egbrid S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 75.641.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 29 octobre 2009.

Résolution:

Le mandat du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide d'élire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice clôturé au 31 décembre 2009 comme suit:

Commissaire aux comptes:

Fiduciaire MEVEA Sàrl, 4 rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque

Société Anonyme

Banque Domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2010054247/18.

(100068438) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2010.

Germavest Real Estate, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 13.500.000,00.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 100.733.

—
Extrait des résolutions prises par l'Actionnaire Unique de la société le 14 mai 2010.

L'Associé Unique décide de reconduire le mandat de PricewaterhouseCoopers, ayant son siège social au 400, route d'Esch, L-1014 Luxembourg (RCS Luxembourg B 65.477) au poste de commissaire aux comptes de la société, avec effet immédiat jusqu'à la prochaine Assemblée Générale des associés devant se tenir en 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Germavest Real Estate

Signature

Référence de publication: 2010054276/15.

(100068425) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2010.

Pargreen S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faiënerie.

R.C.S. Luxembourg B 85.027.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 11 décembre 2009 que:

- SER.COM S.à.r.l., Société à responsabilité limitée ayant son siège social 3 rue Belle Vue L-1227 Luxembourg, a été nommé Commissaire en remplacement de Certifica Luxembourg S.à.r.l., démissionnaire. Le nouveau commissaire reprendra le mandat de son prédécesseur jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de 2015.

Luxembourg, le 17 mai 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010054395/14.

(100068430) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2010.

Norsk Dancer S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.
R.C.S. Luxembourg B 101.599.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale annuelle tenue extraordinairement en date du 10 mai 2010.

- Ont été réélus administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2015:

Monsieur Eric LECLERC, employé privé, 6a, Circuit de la Foire Internationale, L-1347 Luxembourg, président

Monsieur Jos HEMMER, employé privé, 6a, Circuit de la Foire Internationale, L-1347 Luxembourg,

Madame Martine KAPP, employée privée, 6a, Circuit de la Foire Internationale, L- 1347 Luxembourg,

- A été nommé commissaire aux comptes pour la même période, en remplacement de Mme Diane WUNSCH:

Monsieur Pascal FABECK, employé privé, 6a, Circuit de la Foire Internationale, L-1347 Luxembourg.

Pour la société

Un administrateur

Référence de publication: 2010054373/17.

(100068432) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2010.

Pilota S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 75.659.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 29 octobre 2009.

Résolution:

Le mandat du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide d'élire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice clôturé au 31 décembre 2009 comme suit:

Commissaire aux comptes:

Fiduciaire MEVEA Sàrl, 4 rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque

Société Anonyme

Banque Domiciliaire

Signatures

Référence de publication: 2010054403/18.

(100068439) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2010.

Royal Holding Limited (S.A.), Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.
R.C.S. Luxembourg B 145.529.

Extrait des résolutions adoptées par l'assemblée générale extraordinaire de la société tenue en date du 4 février 2010

- D'accepter la démission avec effet au 18 décembre 2009 de Christian Tailleur, avec adresse au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, en tant qu'Administrateur de la société;

- d'accepter la démission avec effet au 14 janvier 2010 de Keimpe Reitsma, avec adresse au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, en tant qu'Administrateur de la société;

- d'accepter la démission avec effet au 15 janvier 2010 de James Body, avec adresse au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, en tant qu'Administrateur de la société;

- d'accepter la nomination avec effet au 18 décembre 2009 de Mathieu Gangloff, avec adresse professionnelle au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, en tant qu'Administrateur de la société jusqu'à la tenue de l'assemblée générale ordinaire de 2015;

- d'accepter la nomination avec effet au 15 janvier 2010 de John Kleynhans, avec adresse professionnelle au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, en tant qu'Administrateur de la société jusqu'à la tenue de l'assemblée générale ordinaire de 2015;

- d'accepter la nomination avec effet au 15 janvier 2010 de Patrick Dierckx, avec adresse professionnelle au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, en tant qu'Administrateur de la société jusqu'à la tenue de l'assemblée générale ordinaire de 2015.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2010055754/26.

(100056252) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2010.

Polaris S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 45.430.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 17 mars 2010.

Résolutions:

Le mandat du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide d'élire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice clôturé au 31 décembre 2010 comme suit:

Commissaire aux comptes:

Fiduciaire MEVEA Sàrl, 4 rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Société Européenne de Banque

Société Anonyme

Banque Domiciliaire

Signatures

Référence de publication: 2010054404/19.

(100068440) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2010.

Mount Echo Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 135.045.

—
Monsieur James Body a démissionné de sa fonction d'Administrateur de la Société avec effet au 15 janvier 2010.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2010055760/11.

(100056326) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2010.

Bellevue International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 152.429.

—
EXTRAIT

Il résulte d'un contrat de cession de parts sociales signé en date du 31 mars 2010 que la société European Corporate Research Agency (ECRA) S.A. a cédé les 500 parts sociales (cinq cent parts sociales) qu'elle détenait dans la société BELLEVUE INTERNATIONAL S.à r.l. à AZZURRO UK TRUST, ayant son siège social à CH-8027 Zurich (Suisse), Bleicherweg 58 et représentée par:

- Mr. Robert Heberlein, résidant professionnellement à Bleicherweg 58, CH-8027 Zurich, Switzerland,
 - Mrs. Tanja Luginbühl, résidant professionnellement à Bleicherweg 58, CH-8027 Zurich, Switzerland,
 - Stefan Breitenstein, résidant professionnellement à Bleicherweg 58, CH-8027 Zurich, Switzerland,
- agissant en leur qualité de trustee de Azzurro UK Trust

Pour extrait conforme
Pour la société
Signature

Référence de publication: 2010055781/20.

(100056333) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2010.

Quinlan Private Shrewsbury Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 134.180.

In the year two thousand and ten, on the twenty-third of April.

Before Maître Joseph ELVINGER, notary public residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the partners of "Quinlan Private Shrewsbury Investments S.A." (the "Company"), a "société anonyme", having its registered office at 7A, rue Robert Stümper, L-2557, Luxembourg, R.C.S. Luxembourg n° B 134 180, incorporated by deed of Maître Joseph Elvinger, notary, enacted on the 19th of November 2007 published in the Luxembourg Mémorial C Recueil Spécial des Sociétés et Associations (the "Mémorial"), number 39 dated 8 January 2008.

The articles of association have last been amended by deed of the undersigned notary on 5 November 2009, published in the Mémorial number 2439 on 15 December 2009.

The meeting is presided by Hubert JANSSEN, jurist, residing professionally at Luxembourg.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Fabienne ESTEVES, employee, residing professionally at Luxembourg.

The chairman requests the notary to act that:

I.- The two partners present or represented and the number of shares held by them are shown on an attendance list. That list and proxies, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, the four hundred and fifty (450) class A shares, the fifty (50) class B shares, the one million eight hundred seventy thousand five hundred and eighty five (1,870,585) class C shares, and the one hundred seventy nine thousand seven hundred and ten (179,710) class D redeemable shares, all with a nominal value of sixty two euros (EUR 62) each, representing the whole capital of the Company, are represented.

III.- All shareholders represented declared having had sufficient prior knowledge of the agenda of the meeting and waived their rights to any prior convening notice thereof so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

IV.- The meeting is validly constituted and can validly deliberate and resolve on all the items of the agenda. The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1) Increase of the issued share capital from one hundred twenty seven million one hundred forty nine thousand two hundred and ninety euros (€ 127,149,290) to one hundred twenty seven million four hundred eighty one thousand eight hundred and fifty eight euros (€ 127,481,858) by the issue of five thousand three hundred and sixty four (5,364) class C shares, with a nominal value of sixty two (€ 62) each and with such rights as set forth in the articles of association as amended as per the below resolutions; subscription to the new class C shares by Patacroft Limited, a limited company, incorporated under the laws of Ireland, with registered office at 8 Raglan Road, Ballsbridge, Dublin 4, Ireland registered with the Companies House under number 439864 ("Patacroft") against payment in cash of three hundred thirty two thousand five hundred and seventy two euros (€ 332,572); allocation of an amount of three hundred thirty two thousand five hundred and sixty eight euros (€ 332,568) to the issued share capital and an amount of four euros (€ 4) to the share premium account; waiver of preferential subscription rights of the other shareholder of the Company.

2) Amendment of article 5.1 of the articles of association of the Company so as to reflect the increase of capital of the Company decided under item (1) of the agenda so as to read as follows:

“ **5.1.Capital.** The subscribed capital of the Company is set at one hundred twenty seven million four hundred eighty one thousand eight hundred and fifty eight euros (€ 127,481,858), divided into four hundred and fifty (450) class A shares, fifty (50) class B shares, one million eight hundred seventy five thousand nine hundred and forty nine (1,875,949) class C shares, and one hundred seventy nine thousand seven hundred and ten (179,710) class D redeemable shares, all with a par value of sixty two euros (€ 62) each. Each class of shares shall have the rights attached to the relevant class of shares as set forth in these Articles.”

3) Amendment of article 8 of the articles of association of the Company so as to read as follows:

“ **8.1.** The Company shall be managed by a board of directors (the “Board of Directors”) composed of at least three members (each, a “Director”), divided into one or more A Director and one or more B Director. The Directors need not to be shareholders of the Company.

8.2. The Directors shall be appointed at the annual general shareholders’ meeting for a period of maximum six years and shall hold office until their successors are elected. They are re-eligible. They may be removed at any time by a resolution of the general meeting of shareholders. They will remain in function until their successors have been appointed. In case a Director is elected without mention of the term of his mandate, he is deemed to be elected for six years from the date of his election. For the election of the A Directors, the holders of class D redeemable shares shall have the right to propose a list of candidates out of which the A Directors shall be appointed by the general meeting of shareholders.

8.3. The Board of Directors shall at all times comprise at least one A Director appointed upon a proposal from the holders of class D redeemable shares failing which, the Board of Directors shall only be entitled to take conservatory or urgency decisions.

8.4. A Director may be removed with or without cause and replaced at any time by resolution adopted by the shareholders.

8.5. In the event of one or more vacancies on the Board of Directors because of death, retirement or otherwise, the remaining Directors must appoint within thirty business days one or more successors to fill such vacancies until the next meeting of shareholders provided that in case of a vacancy of an A Director, the election must be made by the remaining Directors from a list of candidates submitted by the holders of class D redeemable shares.

8.6. The Directors shall not be compensated for their services as Director, unless otherwise resolved by the general meeting of shareholders. The Company shall reimburse the Directors for reasonable expenses incurred in the carrying out of their office, including reasonable travel and living expenses incurred for attending meetings on the board”.

4) Amendment of article 14.2.3 of the articles of association of the Company so as to read as follows: “Subject to availability of any Distributable Amount, any Distributed Amount (if any) shall be applied as follows:

(a) first, at the option of the Company, by way of redemption of class D redeemable shares, the holders of class D redeemable shares shall (if and when redemption occurs) be entitled to receive an amount equal to the class D Subscription Price plus any accrued but unpaid class D Preferential Return (as defined below);

(b) secondly, any further amount which the meeting of shareholders (or the Board of Directors for interim dividends as the case may be) has resolved to distribute after the holders of class D redeemable shares have received their entitlement pursuant to paragraph (a), shall be allocated to the holders of class A shares and class C shares (pro rata to their shareholding in class A shares and class C shares and with the class A shares and the class C shares ranking *pari passu*) until the holders of class A shares and class C shares shall have received, on a cumulative basis, amounts equalling their respective subscription price (the class A Subscription Price and the class C Subscription Price respectively, as the case may be);

(c) thirdly, after holders of class A shares and class C shares shall have received their entitlement pursuant to paragraph (b), any additional distribution decided by the general meeting of shareholders (or the Board of Directors for interim dividends as the case may be) shall be distributed to the holders of class A shares and class C shares (pro rata to their shareholding in class A shares and class C shares and with the class A shares and class C shares ranking *pari passu*), until the holders of class A shares and class C shares shall have received an amount equal to a 10% cumulative compounded annual rate of return on their respective subscription price (the class A Subscription Price and the class C Subscription Price respectively, as the case may be);

(d) fourthly, after holders of class A Shares and class C Shares shall have received their entitlement pursuant to paragraph (c), any additional distribution decided by the general meeting of shareholders (or the Board of Directors for interim dividends as the case may be) shall be distributed on a *pari passu* basis, 50% to the holders of class B shares, and 50% to the holders of the class A shares and class C shares (pro rata to their shareholding in class A shares and class C shares and with the class A shares and class C shares ranking *pari passu*), until the holders of the class B shares shall have received pursuant to this paragraph (d) an amount equal to 20% of the sum of (i) the amount paid to the holders of class A shares and class C shares pursuant to paragraph

(c) and (ii) the aggregate amount paid under this paragraph (d);

(e) fifthly, after the holders of class A shares, class C shares and class B shares shall have received their entitlement pursuant to paragraph (d), any additional distribution decided by the general meeting of shareholders (or the Board of Directors for interim dividends as the case may be) shall be distributed in the following proportions, on a *pari passu* basis:

- 80 % shall be distributed to all holders of class A shares and class C shares (pro rata to their shareholding in class A shares and class C shares and with the class A shares and class C shares ranking *pari passu*); and

- 20 % shall be distributed to all holders of class B shares”.

5) Amendment of article 14.2.4 of the articles of association of the Company so as to read as follows: “The class D redeemable shares shall have no further rights to any payment other than as set out above in paragraph (a) under article 14.2.3.”

6) Amendment of article 14.3 of the articles of association of the Company so as to read as follows: “Preferential Return of class D redeemable shares For each year where a class D redeemable share shall be in issue and outstanding, such class D redeemable share shall entitle the holder thereof at the time of redemption or liquidation to an annual cumulative preferential return equal to 35% of the class D Subscription Price (the “class D Preferential Return”). The class D Preferential Return will compound annually such that any unpaid class D Preferential Return in respect of any year shall be added to the class D Subscription Price at the end of such year (but for the avoidance of doubt not be due until redemption or liquidation has occurred and the payment date has been set) so that the class D Preferential Return for the following year shall be calculated on the adjusted class D Subscription Price. The class D Preferential Return accrues on a daily basis from 5 November 2009 and shall be calculated on the basis of a 365 day year”.

7) Amendment of article 15.3.2 of the articles of association of the Company so as to read as follows: “Once all debts, charges and liquidation expenses have been met, any balance resulting shall be paid:

(a) first, to the holders of class D redeemable shares until the holders of class D redeemable shares receive an amount equal to the class D Subscription Price plus any accrued but unpaid class D Preferential Return;

(b) secondly, to the holders of class A shares and class C shares (pro rata to their shareholding in class A shares and class C shares and with the class A shares and the class C shares ranking *pari passu*) until the holders of class A shares and class C shares shall have received, on a cumulative basis, amounts equalling their respective subscription price (the class A Subscription Price and the class C Subscription Price respectively, as the case may be);

(c) thirdly, to the holders of class A shares and class C shares (pro rata to their shareholding in class A shares and class C shares and with the class A shares and class C shares ranking *pari passu*), until the holders of class A shares and class C shares shall have received an amount equal to a 10% cumulative compounded annual rate of return on their respective subscription price (the class A Subscription Price and the class C Subscription Price respectively, as the case may be);

(d) fourthly, on a *pari passu* basis, 50% to the holders of class B shares, and 50% to the holders of the class A shares and class C shares (pro rata to their shareholding in class A shares and class C shares and with the class A shares and class C shares ranking *pari passu*), until the holders of the class B shares shall have received pursuant to this paragraph (d) an amount equal to 20% of the sum of (i) the amount paid to the holders of class A shares and class C shares pursuant to paragraph (c) and (ii) the aggregate amount paid under this paragraph (d);

(e) fifthly, on a *pari passu* basis:

- 80 % shall be distributed to all holders of class A shares and class C shares (pro rata to their shareholding in class A shares and class C shares and with the class A shares and class C shares ranking *pari passu*); and

- 20 % shall be distributed to all holders of class B shares”.

8) Amendment of the definition of “class D Preferential Dividend” set forth in article 19 of the articles of association of the Company so as to read as follows: “class D Preferential Return shall have the meaning set forth under article 14.3 of these Articles”.

9) Amendment of article 6.3 (d) of the articles of association of the Company so as to read as follows: “(d) The price to be paid for each class D redeemable shares so repurchased will be determined by the Board of Directors and shall be equal to any accumulated (and unpaid) class D Preferential Return plus the class D Subscription Price (less any amount corresponding to the class D Subscription Price which may have previously been paid to the holders of class D redeemable shares as part of distributions as referred to in these Articles).”

10) Amendment of the definition of “Distributed Amount” set forth in article 19 of the articles of association of the Company so as to read as follows: “Distributed Amount means the total amount of dividends declared or repurchase proceeds paid out of Distributable Amounts either by the general meeting of shareholders of the Company or as the case may be, interim dividends or repurchases decided by the Board of Directors of the Company”.

After the foregoing was approved by the general meeting, the following resolutions were adopted by unanimous decision:

First resolution

The meeting decides to increase the issued share capital from one hundred twenty seven million one hundred forty nine thousand two hundred and ninety euros (€ 127,149,290) to one hundred twenty seven million four hundred eighty one thousand eight hundred and fifty eight euros (€ 127,481,858) by the issue of five thousand three hundred and sixty four (5,364) class C shares, with a nominal value of sixty two (€ 62) each and with such rights as set forth in the articles of association as amended. After having acknowledged the waiver of the preferential subscription rights of the other shareholder of the Company, Patacroft, duly represented by Hubert JANSSEN, prenamed, has subscribed to all the new class C shares against payment in cash of three hundred thirty two thousand five hundred and seventy two euros (€ 332,572). It was decided that three hundred thirty two thousand five hundred and sixty eight euros (€ 332,568) are allocated to the issued share capital and four euros (€ 4) are allocated to the share premium account.

Evidence of the payment in cash has been given to the undersigned notary.

Second resolution

The meeting decides to amend the article 5.1 of the articles of association of the Company so as to reflect the increase of capital of the Company decided under the first resolution above so as to read as follows:

“ **5.1.Capital.** The subscribed capital of the Company is set at one hundred twenty seven million four hundred eighty one thousand eight hundred and fifty eight euros (€ 127,481,858), divided into four hundred and fifty (450) class A shares, fifty (50) class B shares, one million eight hundred seventy five thousand nine hundred and forty nine (1,875,949) class C shares, and one hundred seventy nine thousand seven hundred and ten (179,710) class D redeemable shares, all with a par value of sixty two euros (€ 62) each. Each class of shares shall have the rights attached to the relevant class of shares as set forth in these Articles.”

Third resolution

The meeting decides to amend the article 8 of the articles of association of the Company so as to read as follows:

“ **8.1.** The Company shall be managed by a board of directors (the “Board of Directors”) composed of at least three members (each, a “Director”), divided into one or more A Director and one or more B Director. The Directors need not to be shareholders of the Company.

8.2. The Directors shall be appointed at the annual general shareholders’ meeting for a period of maximum six years and shall hold office until their successors are elected. They are re-eligible. They may be removed at any time by a resolution of the general meeting of shareholders. They will remain in function until their successors have been appointed. In case a Director is elected without mention of the term of his mandate, he is deemed to be elected for six years from the date of his election. For the election of the A Directors, the holders of class D redeemable shares shall have the right to propose a list of candidates out of which the A Directors shall be appointed by the general meeting of shareholders.

8.3. The Board of Directors shall at all times comprise at least one A Director appointed upon a proposal from the holders of class D redeemable shares failing which, the Board of Directors shall only be entitled to take conservatory or urgency decisions.

8.4. A Director may be removed with or without cause and replaced at any time by resolution adopted by the shareholders.

8.5. In the event of one or more vacancies on the Board of Directors because of death, retirement or otherwise, the remaining Directors must appoint within thirty business days one or more successors to fill such vacancies until the next meeting of shareholders provided that in case of a vacancy of an A Director, the election must be made by the remaining Directors from a list of candidates submitted by the holders of class D redeemable shares.

8.6. The Directors shall not be compensated for their services as Director, unless otherwise resolved by the general meeting of shareholders. The Company shall reimburse the Directors for reasonable expenses incurred in the carrying out of their office, including reasonable travel and living expenses incurred for attending meetings on the board”.

Fourth resolution

The meeting decides to amend the article 14.2.3 of the articles of association of the Company so as to read as follows: “14.2.3 Subject to availability of any Distributable Amount, any Distributed Amount (if any) shall be applied as follows:

(a) first, at the option of the Company, by way of redemption of class D redeemable shares, the holders of class D redeemable shares shall (if and when redemption occurs) be entitled to receive an amount equal to the class D Subscription Price plus any accrued but unpaid class D Preferential Return (as defined below);

(b) secondly, any further amount which the meeting of shareholders (or the Board of Directors for interim dividends as the case may be) has resolved to distribute after the holders of class D redeemable shares have received their entitlement pursuant to paragraph (a), shall be allocated to the holders of class A shares and class C shares (pro rata to their shareholding in class A shares and class C shares and with the class A shares and the class C shares ranking *pari passu*) until the holders of class A shares and class C shares shall have received, on a cumulative basis, amounts equalling their respective subscription price (the class A Subscription Price and the class C Subscription Price respectively, as the case may be);

(c) thirdly, after holders of class A shares and class C shares shall have received their entitlement pursuant to paragraph (b), any additional distribution decided by the general meeting of shareholders (or the Board of Directors for interim dividends as the case may be) shall be distributed to the holders of class A shares and class C shares (pro rata to their shareholding in class A shares and class C shares and with the class A shares and class C shares ranking *pari passu*), until the holders of class A shares and class C shares shall have received an amount equal to a 10% cumulative compounded annual rate of return on their respective subscription price (the class A Subscription Price and the class C Subscription Price respectively, as the case may be);

(d) fourthly, after holders of class A Shares and class C Shares shall have received their entitlement pursuant to paragraph (c), any additional distribution decided by the general meeting of shareholders (or the Board of Directors for interim dividends as the case may be) shall be distributed on a *pari passu* basis, 50% to the holders of class B shares, and

50% to the holders of the class A shares and class C shares (pro rata to their shareholding in class A shares and class C shares and with the class A shares and class C shares ranking *pari passu*), until the holders of the class B shares shall have received pursuant to this paragraph (d) an amount equal to 20% of the sum of (i) the amount paid to the holders of class A shares and class C shares pursuant to paragraph (c) and (ii) the aggregate amount paid under this paragraph (d);

(e) fifthly, after the holders of class A shares, class C shares and class B shares shall have received their entitlement pursuant to paragraph (d), any additional distribution decided by the general meeting of shareholders (or the Board of Directors for interim dividends as the case may be) shall be distributed in the following proportions, on a *pari passu* basis:

- 80 % shall be distributed to all holders of class A shares and class C shares (pro rata to their shareholding in class A shares and class C shares and with the class A shares and class C shares ranking *pari passu*); and
- 20 % shall be distributed to all holders of class B shares”.

Fifth resolution

The meeting decides to amend the article 14.2.4 of the articles of association of the Company so as to read as follows:

“The class D redeemable shares shall have no further rights to any payment other than as set out above in paragraph (a) under article 14.2.3.”.

Sixth resolution

The meeting decides to amend the article 14.3 of the articles of association of the Company so as to read as follows:

14.3. “Preferential Return of class D redeemable shares. For each year where a class D redeemable share shall be in issue and outstanding, such class D redeemable share shall entitle the holder thereof at the time of redemption or liquidation to an annual cumulative preferential return equal to 35% of the class D Subscription Price (the “class D Preferential Return”). The class D Preferential Return will compound annually such that any unpaid class D Preferential Return in respect of any year shall be added to the class D Subscription Price at the end of such year (but for the avoidance of doubt not be due until redemption or liquidation has occurred and the payment date has been set) so that the class D Preferential Return for the following year shall be calculated on the adjusted class D Subscription Price. The class D Preferential Return accrues on a daily basis from 5 November, 2009 and shall be calculated on the basis of a 365 day year”.

Seventh resolution

The meeting decides to amend the article 15.3.2 of the articles of association of the Company so as to read as follows: “Once all debts, charges and liquidation expenses have been met, any balance resulting shall be paid:

(a) first, to the holders of class D redeemable shares until the holders of class D redeemable shares receive an amount equal to the class D Subscription Price plus any accrued but unpaid class D Preferential Return;

(b) secondly, to the holders of class A shares and class C shares (pro rata to their shareholding in class A shares and class C shares and with the class A shares and the class C shares ranking *pari passu*) until the holders of class A shares and class C shares shall have received, on a cumulative basis, amounts equalling their respective subscription price (the class A Subscription Price and the class C Subscription Price respectively, as the case may be);

(c) thirdly, to the holders of class A shares and class C shares (pro rata to their shareholding in class A shares and class C shares and with the class A shares and class C shares ranking *pari passu*), until the holders of class A shares and class C shares shall have received an amount equal to a 10% cumulative compounded annual rate of return on their respective subscription price (the class A Subscription Price and the class C Subscription Price respectively, as the case may be);

(d) fourthly, on a *pari passu* basis, 50% to the holders of class B shares, and 50% to the holders of the class A shares and class C shares (pro rata to their shareholding in class A shares and class C shares and with the class A shares and class C shares ranking *pari passu*), until the holders of the class B shares shall have received pursuant to this paragraph (d) an amount equal to 20% of the sum of (i) the amount paid to the holders of class A shares and class C shares pursuant to paragraph (c) and (ii) the aggregate amount paid under this paragraph (d);

(e) fifthly, on a *pari passu* basis:

- 80 % shall be distributed to all holders of class A shares and class C shares (pro rata to their shareholding in class A shares and class C shares and with the class A shares and class C shares ranking *pari passu*); and
- 20 % shall be distributed to all holders of class B shares”.

Eighth resolution

The meeting decides to amend the definition of “class D Preferential Dividend” set forth in article 19 of the articles of association of the Company so as to read as follows: “class D Preferential Return” shall have the meaning set forth under article 14.3 of these Articles”.

Ninth resolution

The meeting decides to amend the article 6.3 (d) of the articles of association of the Company so as to read as follows: “The price to be paid for each class D redeemable shares so repurchased will be determined by the Board of Directors

and shall be equal to any accumulated (and unpaid) class D Preferential Return plus the class D Subscription Price (less any amount corresponding to the class D Subscription Price which may have previously been paid to the holders of class D redeemable shares as part of distributions as referred to in these Articles).”.

Tenth resolution

The meeting decides to amend the definition of “Distributed Amount” set forth in article 19 of the articles of association of the Company so as to read as follows: “Distributed Amount” means the total amount of dividends declared or repurchase proceeds paid out of Distributable Amounts either by the general meeting of shareholders of the Company or as the case may be, interim dividends or repurchases decided by the Board of Directors of the Company”.

The items of the agenda having been resolved upon the meeting was closed.

Expenses

The costs, expenses, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company are estimated at six thousand Euros.

The undersigned notary who understands and speaks English acknowledges that, at the request of the parties hereto, this deed is drafted in English, followed by a French translation; at the request of the same parties, in case of discrepancies between the English and the French version, the English version shall be prevailing.

Done in Luxembourg on the day beforementioned.

After reading these minutes, the bureau signed together with the notary the present minutes.

Followed by a French translation:

L’an deux mille dix, le vingt-trois avril.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des associés de la société anonyme

“Quinlan Private Shrewsbury Investments S.A.” (la «Société»), ayant son siège social au 7A, rue Robert Stümper, L-2557, Luxembourg, R.C.S. Luxembourg n° B 134 180, constituée par Maître Joseph Elvinger, notaire, suivant acte reçu le 19 novembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations n° 39 (le «Mémorial») en date du 8 janvier 2008.

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire soussigné le 5 novembre 2009, publié au Mémorial sous le numéro 2439 le 15 décembre 2009. L’assemblée est présidée par Hubert JANSSEN, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg

Le président désigne comme secrétaire et l’assemblée choisit comme scrutatrice Fabienne

ESTEVEES, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg Le président prie le notaire d’acter que: I.- Les deux associés présents ou représentés et le nombre d’actions qu’ils détiennent sont

renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l’acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 450 (quatre cent cinquante) actions de classe A, les 50 actions de classe B, les un million huit cent septante mille cinq cent quatre-vingt cinq (1,870,585) actions de classe C et les cent septante neuf mille sept cent dix (179,710) actions rachetables de classe D, toutes d’une valeur nominale de soixante deux euros (62 €) chacune, représentant l’intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire.

III.- Tous les actionnaires représentés ont déclaré avoir eu connaissance préalable satisfaisante de l’ordre du jour de l’assemblée et ont renoncé à leurs droits à toute convocation préalable de sorte que l’assemblée peut valablement délibérer sur tous les points à l’ordre du jour.

IV.- L’assemblée est valablement constituée et peut valablement délibérer et décider sur tous les points portés à l’ordre du jour, L’ordre du jour de l’assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1) Il a été décidé d’augmenter le capital social émis de cent vingt sept millions cent quarante neuf mille deux cent nonante euros (127,149,290 €) à cent vingt sept millions quatre cent quatre-vingt un mille huit cent cinquante huit euros (127,481,858 €) par l’émission de cinq mille trois cent soixante quatre (5,364) actions de classe C ayant une valeur nominale de soixante deux euros (62 €) chacune et ayant les droits tels que mentionnés dans les statuts modifiés par les résolutions ci-dessous; souscription aux nouvelles actions de classe C par Patacroft Limited, une limited company, constituée sous les lois d’Irlande, ayant son siège social au 8, Raglan Road, Ballsbridge, Dublin 4, Irlande, inscrite auprès du Companies House sous le numéro 439864 («Patacroft»), en contrepartie d’un paiement en espèces de trois cent trente deux mille cinq cent septante deux euros (332,572 €). Il a été décidé que trois cent trente deux mille cinq cent soixante huit euros (332,568 €) soient alloués au capital social émis et quatre euros (4 €) soient alloués au compte prime d’émission. Renonciation aux droits de souscription préférentiels de l’autre actionnaire de la Société.

2) Modification de l'article 5.1 des statuts de la Société afin de refléter l'augmentation de capital de la Société décidée au point (1) de l'ordre du jour qui se lira comme suit:

« **5.1 Capital.** Le capital souscrit de la Société est fixé à cent vingt sept millions quatre cent quatre-vingt un mille huit cent cinquante huit euros (127,481,858 €), divisé en quatre cent cinquante (450) actions de classe A, cinquante (50) actions de classe B, un million huit cent septante cinq mille neuf cent quarante neuf (1,875,949) actions de classe C et cent septante neuf mille sept cent dix (179,710) actions rachetables de classe D d'une valeur nominale de soixante deux euros (62 €) chacune. Chaque classe d'actions aura les droits attachés à la classe d'actions concernée tels que décrits dans les présents Statuts.»

3) Modification de l'article 8 des statuts de la Société qui se lira comme suit:

« **8.1.** La Société sera administrée par un conseil d'administration (le «Conseil d'Administration») composé de trois membres au moins (chacun, un «Administrateur»), répartis en un ou plusieurs Administrateur A et un ou plusieurs Administrateur B. Les Administrateurs n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société.

8.2. Les Administrateurs seront désignés lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires pour une période de six ans maximum et resteront en fonction jusqu'à l'élection de leurs successeurs. Ils sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires. Ils restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Les Administrateurs élus sans indication de la durée de leur mandat, seront réputés avoir été élus pour un terme de six ans. En vue d'élire les Administrateurs A, les détenteurs d'actions rachetables de classe D auront le droit de proposer une liste de candidats à partir de laquelle les Administrateurs A pourront être nommés par l'assemblée générale des actionnaires.

8.3. Le Conseil d'Administration comprendra à tout moment au moins un Administrateur A nommé sur proposition des détenteurs d'actions rachetables de classe D; à défaut, le Conseil d'Administration ne sera autorisé à prendre que des décisions conservatoires et d'urgence.

8.4. Un Administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif et remplacé à tout moment sur décision adoptée par les actionnaires.

8.5. En cas de vacance d'un ou plusieurs postes d'Administrateur, pour cause de décès, retraite ou autre, les Administrateurs restants doivent désigner dans les trente jours ouvrables suivants, un ou plusieurs successeurs pour palier ces postes vacants, jusqu'à la prochaine assemblée des actionnaires à condition qu'en cas de vacance d'un Administrateur A, l'élection soit organisée par les Administrateurs restants à partir d'une liste de candidats proposée par les détenteurs d'actions rachetables de classe D.

8.6. Les membres du Conseil d'Administration ne seront pas rémunérés pour leurs services en tant qu'Administrateur, sauf s'il en est décidé autrement par l'assemblée générale des actionnaires. La Société pourra rembourser aux Administrateurs les dépenses raisonnables survenues lors de l'exécution de leur mandat, y compris les dépenses raisonnables de voyage et de logement survenus lors de la participation à des réunions du Conseil d'Administration».

4) Modification de l'article 14.2.3 des statuts de la Société qui se lira comme suit:

«Sous réserve de la disponibilité d'un Montant Distribuible, celui-ci (le cas échéant) sera versé de la manière suivante:

(a) dans un premier temps, à la discrétion de la Société, par voie de rachat des actions rachetables de classe D, les détenteurs d'actions rachetables de classe D auront (si et lorsque le rachat intervient) le droit de percevoir un montant égal au Prix de Souscription de classe D plus tout Rendement Préférentiel de classe D échu mais impayé (tel que défini ci-dessous);

(b) dans un second temps, tout montant supplémentaire que l'assemblée des actionnaires (ou le Conseil d'Administration, pour les dividendes intérimaires, le cas échéant) a décidé de distribuer après que les détenteurs d'actions rachetables de classe D aient reçu le montant en vertu du paragraphe (a), sera alloué aux détenteurs d'actions de classe A et d'actions de classe C (au prorata des actions de classe A et des actions de classe C qu'ils détiennent, les actions de classe A et les actions de classe C ayant le même rang) jusqu'à ce que les détenteurs d'actions de classe A et d'actions de classe C aient perçu, sur une base cumulative, les montants équivalant à leur prix de souscription respectif (respectivement, le Prix de Souscription de classe A et le Prix de Souscription de classe C, le cas échéant);

(c) dans un troisième temps, après que les détenteurs des actions de classe A et des actions de classe C aient perçu les montants en vertu du paragraphe (b), toute distribution supplémentaire décidée par l'assemblée générale des actionnaires (ou le Conseil d'Administration pour les dividendes intérimaires, le cas échéant) sera versée aux détenteurs des actions de classe A et des actions de classe C (au prorata des actions de classe A et actions de classe C qu'ils détiennent, les actions de classe A et

les actions de classe C ayant le même rang) jusqu'à ce que les détenteurs d'actions de classe A et d'actions de classe C aient perçu un montant équivalant à un rendement annuel de 10%, calculé sur une base consolidée et cumulative, de leur prix de souscription respectif (respectivement, le Prix de Souscription de classe A et le Prix de Souscription de classe C, le cas échéant);

(d) dans un quatrième temps, après que les détenteurs des actions de classe A et des actions de classe C aient perçu les montants en vertu du paragraphe (c), toute distribution supplémentaire décidée par l'assemblée générale des action-

naires (ou le Conseil d'Administration pour les dividendes intérimaires, le cas échéant) sera versée, sur une base «pari passu», à savoir, 50% aux détenteurs des actions de classe B, et 50% aux détenteurs des actions de classe A et de classe C (au prorata des actions de classe A et actions de classe C qu'ils détiennent, les actions de classe A et les actions de classe C ayant le même rang) jusqu'à ce que les détenteurs d'actions de classe B aient perçu, en vertu du présent paragraphe (d) un montant équivalant à 20% de la somme du (i) montant versé aux détenteurs des actions de classe A et des actions de classe C en vertu du paragraphe (c) et (ii) du montant total versé en vertu du paragraphe (d);

(e) dans un cinquième temps, après que les détenteurs des actions de classe A, des actions de classe C et des actions de classe B aient perçu les montants en vertu du paragraphe (d), toute distribution supplémentaire décidée par l'assemblée générale des actionnaires (ou le Conseil d'Administration pour les dividendes intérimaires, le cas échéant) sera versée sur une base «pari passu» dans les proportions suivantes: -80% seront distribués à tous les détenteurs d'actions de classe A et d'actions de classe C (au prorata des actions de classe A et actions de classe C qu'ils détiennent, les actions de classe A et les actions de classe C ayant le même rang); et -20% seront distribués à tous les détenteurs d'actions de classe B.»

5) Modification de l'article 14.2.4 des statuts de la Société qui se lira comme suit:

«Les actions rachetables de classe D ne donneront pas d'autres droits à percevoir des paiements autres que ceux indiqués ci-dessus au paragraphe (a) sous l'article 14.2.3.»

6) Modification de l'article 14.3 des statuts de la Société qui se lira comme suit:

«Rendement Préférentiel des actions rachetables de classe D. Pour chaque année où une action rachetable de classe D est émise et en circulation, cette action rachetable de classe D donnera droit à son détenteur lors d'un rachat ou d'une liquidation à un rendement annuel préférentiel calculé sur une base consolidée et cumulative, égal à 35% du Prix de Souscription de classe D (le «Rendement Préférentiel de classe D»).

Le Rendement Préférentiel de classe D s'accumulera annuellement, de sorte que tout Rendement Préférentiel de classe D impayé lors d'une année sera additionné au Prix de

Souscription de classe D à la fin de cette année (mais, afin d'éviter tout doute, il n'est dû qu'au moment du rachat ou de la liquidation et lorsque la date de paiement a été fixée), de sorte que, pour l'année suivante, le Rendement Préférentiel de classe D soit calculé au Prix de Souscription de classe D ajusté. Le Rendement Préférentiel de classe D s'accumulera sur une base journalière à partir du 5 novembre 2009 et sera calculé sur une base d'une année de 365 jours.»

7) Modification de l'article 15.3.2 des statuts de la Société qui se lira comme suit: «Une fois que toutes les dettes, charges et frais de liquidation ont été réglés, tout solde en résultant sera payé:

(a) dans un premier temps, aux détenteurs d'actions rachetables de classe D jusqu'à ce que les détenteurs d'actions rachetables de classe D aient perçu les montants équivalant à leur Prix de Souscription plus tout Rendement Préférentiel de classe D échu mais impayé;

(b) dans un second temps, aux détenteurs d'actions de classe A et d'actions de classe C (au prorata des actions de classe A et des actions de classe C qu'ils détiennent, les actions de classe A et les actions de classe C ayant le même rang) jusqu'à ce que les détenteurs d'actions de classe A et d'actions de classe C aient perçu, sur une base cumulative, les montants équivalant à leur prix de souscription respectif (respectivement, le Prix de Souscription de classe A et le Prix de Souscription de classe C, le cas échéant);

(c) dans un troisième temps, aux détenteurs d'actions de classe A et d'actions de classe C (au prorata des actions de classe A, et des actions de classe C qu'ils détiennent, les actions de classe A et les actions de classe C ayant le même rang), jusqu'à ce que les détenteurs d'actions de classe A et d'actions de classe C aient perçu un montant équivalant à un taux de rendement annuel de 10%, calculé sur une base consolidée et cumulative, de leur prix de souscription respectif (respectivement, le Prix de Souscription de classe A et le Prix de Souscription de classe C, le cas échéant);

(d) dans un quatrième temps, sur une base «pari passu», 50% aux détenteurs des actions de classe B, et 50% aux détenteurs des actions de classe A et de classe C (au prorata des actions de classe A et actions de classe C qu'ils détiennent, les actions de classe A et les actions de classe C ayant le même rang), jusqu'à ce que les détenteurs d'actions de classe B aient perçu, en vertu du présent paragraphe (d) un montant équivalant à 20% de la somme du (i) montant versé aux détenteurs des actions de classe A et des actions de classe C en vertu du paragraphe (c) et (ii) du montant total versé en vertu du paragraphe (d);

(e) dans un cinquième temps, sur une base «pari passu»:

-80% seront distribués à tous les détenteurs d'actions de classe A et d'actions de classe C (au prorata des actions de classe A et des actions de classe C qu'ils détiennent, les actions de classe A et les actions de classe C ayant le même rang); et

-20% seront distribués à tous les détenteurs d'actions de classe B.»

8) Modification de la définition de «Dividende Préférentiel de classe D» visée à l'article 19 des statuts de la Société qui se lira comme suit: «Rendement Préférentiel de classe D a la signification indiquée à l'article 14.3 des présents Statuts.»

9) Modification de l'article 6.3 (d) des statuts de la Société qui se lira comme suit: «(d) Le prix devant être payé pour chaque action rachetable de classe D rachetée de cette manière sera déterminé par le Conseil d'Administration et sera égal à tout Rendement Préférentiel de classe D accumulé (mais non payé) plus le Prix de Souscription de classe D (moins

tout montant correspondant au Pris de Souscription de classe D qui pourrait avoir été préalablement payé aux détenteurs d'actions rachetables de classe D dans le cadre de distributions telles que mentionnées dans les présents Statuts)».

10) Modification de la définition de «Montant Distribué» visée à l'article 19 des statuts de la Société qui se lira comme suit: «Montant Distribué signifie le montant total des dividendes déclarés ou du produit de rachat versé à partir des Montants Distribuables soit par l'assemblée générale des actionnaires de la Société ou, le cas échéant, les dividendes intérimaires ou les rachats décidés par le Conseil d'Administration de la Société.».

Après approbation de ce qui précède par l'assemblée générale, les résolutions suivantes ont été adoptées à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social émis de cent vingt sept millions cent quarante neuf mille deux cent nonante euros (127.149.290 €) à cent vingt sept millions quatre cent quatre-vingt un mille huit cent cinquante huit euros (127.481.858 €) par l'émission de cinq mille trois cent soixante quatre (5.364) actions de classe C ayant une valeur nominale de soixante deux euros (62 €) chacune et ayant les droits tels que mentionnés dans les statuts modifiés.

Après avoir constaté la renonciation des droits de souscription préférentiels de l'autre actionnaire de la Société, Patacroft, dûment représenté par Hubert JANSSEN, prénommé, a souscrit à toutes les nouvelles actions de classe C en contrepartie d'un paiement en espèces de trois cent trente deux mille cinq cent septante deux euros (332.572 €). Il a été décidé que trois cent trente deux mille cinq cent soixante huit euros (332.568 €) soient alloués au capital social émis et quatre euros (4 €) soient alloués au compte prime d'émission.

Preuve du paiement en espèces a été donnée au notaire soussigné.

Seconde résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 5.1 des statuts de la Société afin de refléter l'augmentation de capital de la Société décidée à la première résolution ci-dessus qui se lira comme suit:

« **5.1. Capital.** Le capital souscrit de la Société est fixé à cent vingt sept millions quatre cent quatre-vingt un mille huit cent cinquante huit euros (127,481,858 €), divisé en quatre cent cinquante (450) actions de classe A, cinquante (50) actions de classe B, un million huit cent septante cinq mille neuf cent quarante neuf (1.875.949) actions de classe C et cent septante neuf mille sept cent dix (179.710) actions rachetables de classe D d'une valeur nominale de soixante deux euros (62 €) chacune. Chaque classe d'actions aura les droits attachés à la classe d'actions concernée tels que décrits dans les présents Statuts.».

Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 8 des statuts de la Société qui se lira comme suit:

« **8.1.** La Société sera administrée par un conseil d'administration (le «Conseil d'Administration») composé de trois membres au moins (chacun, un «Administrateur»), répartis en un ou plusieurs Administrateur A et un ou plusieurs Administrateur B. Les Administrateurs n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société.

8.2. Les Administrateurs seront désignés lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires pour une période de six ans maximum et resteront en fonction jusqu'à l'élection de leurs successeurs. Ils sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires. Ils restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Les Administrateurs élus sans indication de la durée de leur mandat, seront réputés avoir été élus pour un terme de six ans. En vue d'élire les Administrateurs A, les détenteurs d'actions rachetables de classe D auront le droit de proposer une liste de candidats à partir de laquelle les Administrateurs A pourront être nommés par l'assemblée générale des actionnaires.

8.3. Le Conseil d'Administration comprendra à tout moment au moins un Administrateur A nommé sur proposition des détenteurs d'actions rachetables de classe D; à défaut, le Conseil d'Administration ne sera autorisé à prendre que des décisions conservatoires et d'urgence.

8.4. Un Administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif et remplacé à tout moment sur décision adoptée par les actionnaires.

8.5. En cas de vacance d'un ou plusieurs postes d'Administrateur, pour cause de décès, retraite ou autre, les Administrateurs restants doivent désigner dans les trente jours ouvrables suivants, un ou plusieurs successeurs pour palier ces postes vacants, jusqu'à la prochaine assemblée des actionnaires à condition qu'en cas de vacance d'un Administrateur A, l'élection soit organisée par les Administrateurs restants à partir d'une liste de candidats proposée par les détenteurs d'actions rachetables de classe D.

8.6. Les membres du Conseil d'Administration ne seront pas rémunérés pour leurs services en tant qu'Administrateur, sauf s'il en est décidé autrement par l'assemblée générale des actionnaires. La Société pourra rembourser aux Administrateurs les dépenses raisonnables survenues lors de l'exécution de leur mandat, y compris les dépenses raisonnables de voyage et de logement survenues lors de la participation à des réunions du Conseil d'Administration».

Quatrième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 14.2.3 des statuts de la Société qui se lira comme suit: «Sous réserve de la disponibilité d'un Montant Distribuable, celui-ci (le cas échéant) sera versé de la manière suivante:

(a) dans un premier temps, à la discrétion de la Société, par voie de rachat des actions rachetables de classe D, les détenteurs d'actions rachetables de classe D auront (si et

lorsque le rachat intervient) le droit de percevoir un montant égal au Prix de Souscription de classe D plus tout Rendement Préférentiel de classe D échu mais impayé (tel que défini ci-dessous);

(b) dans un second temps, tout montant supplémentaire que l'assemblée des actionnaires (ou le Conseil d'Administration, pour les dividendes intérimaires, le cas échéant) a décidé de distribuer après que les détenteurs d'actions rachetables de classe D aient reçu le montant en vertu du paragraphe (a), sera alloué aux détenteurs d'actions de classe A et d'actions de classe C (au prorata des actions de classe A et des actions de classe C qu'ils détiennent, les actions de classe A et les actions de classe C ayant le même rang) jusqu'à ce que les détenteurs d'actions de classe A et d'actions de classe C aient perçu, sur une base cumulative, les montants équivalant à leur prix de souscription respectif (respectivement, le Prix de Souscription de classe A et le Prix de Souscription de classe C, le cas échéant);

(c) dans un troisième temps, après que les détenteurs des actions de classe A et des actions de classe C aient perçu les montants en vertu du paragraphe (b), toute distribution supplémentaire décidée par l'assemblée générale des actionnaires (ou le Conseil d'Administration pour les dividendes intérimaires, le cas échéant) sera versée aux détenteurs des actions de classe A et des actions de classe C (au prorata des actions de classe A et actions de classe C qu'ils détiennent, les actions de classe A et les actions de classe C ayant le même rang) jusqu'à ce que les détenteurs d'actions de classe A et d'actions de classe C aient perçu un montant équivalant à un rendement annuel de 10%, calculé sur une base consolidée et cumulative, de leur prix de souscription respectif (respectivement, le Prix de Souscription de classe A et le Prix de Souscription de classe C, le cas échéant);

(d) dans un quatrième temps, après que les détenteurs des actions de classe A et des actions de classe C aient perçu les montants en vertu du paragraphe (c), toute distribution supplémentaire décidée par l'assemblée générale des actionnaires (ou le Conseil d'Administration pour les dividendes intérimaires, le cas échéant) sera versée, sur une base «pari passu», à savoir, 50% aux détenteurs des actions de classe B, et 50% aux détenteurs des actions de classe A et de classe C (au prorata des actions de classe A et actions de classe C qu'ils détiennent, les actions de classe A et les actions de classe C ayant le même rang) jusqu'à ce que les détenteurs d'actions de classe B aient perçu, en vertu du présent paragraphe (d) un montant équivalant à 20% de la somme du (i) montant versé aux détenteurs des actions de classe A et des actions de classe C en vertu du paragraphe (c) et

(ii) du montant total versé en vertu du paragraphe (d);

(e) dans un cinquième temps, après que les détenteurs des actions de classe A, des actions de classe C et des actions de classe B aient perçu les montants en vertu du paragraphe (d), toute distribution supplémentaire décidée par l'assemblée générale des actionnaires (ou le Conseil d'Administration pour les dividendes intérimaires, le cas échéant) sera versée sur une base «pari passu» dans les proportions suivantes:

- 80% seront distribués à tous les détenteurs d'actions de classe A et d'actions de classe C (au prorata des actions de classe A et actions de classe C qu'ils détiennent, les actions de classe A et les actions de classe C ayant le même rang); et

- 20% seront distribués à tous les détenteurs d'actions de classe B.».

Cinquième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 14.2.4 des statuts de la Société qui se lira comme suit: «Les actions rachetables de classe D ne donneront pas d'autres droits à percevoir des paiements autres que ceux indiqués ci-dessus au paragraphe (a) sous l'article 14.2.3.».

Sixième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 14.3 des statuts de la Société qui se lira comme suit: «Rendement Préférentiel des actions rachetables de classe D.

Pour chaque année où une action rachetable de classe D est émise et en circulation, cette action rachetable de classe D donnera droit à son détenteur lors d'un rachat ou d'une liquidation à un rendement annuel préférentiel calculé sur une base consolidée et cumulative, égal à 35% du Prix de Souscription de classe D (le «Rendement Préférentiel de classe D»). Le Rendement Préférentiel de classe D s'accumulera annuellement, de sorte que tout Rendement Préférentiel de classe D impayé lors d'une année sera additionné au Prix de Souscription de classe D à la fin de cette année (mais, afin d'éviter tout doute, il n'est dû qu'au moment du rachat ou de la liquidation et lorsque la date de paiement a été fixée), de sorte que, pour l'année suivante, le Rendement Préférentiel de classe D soit calculé au Prix de Souscription de classe D ajusté. Le Rendement Préférentiel de classe D s'accumulera sur une base journalière à partir du 5 novembre 2009 et sera calculé sur une base d'une année de 365 jours.»

Septième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 15.3.2 des statuts de la Société qui se lira comme suit: «Une fois que toutes les dettes, charges et frais de liquidation ont été réglés, tout solde en résultant sera payé:

(a) dans un premier temps, aux détenteurs d'actions rachetables de classe D jusqu'à ce que les détenteurs d'actions rachetables de classe D aient perçu les montants équivalant à leur Prix de Souscription plus tout Rendement Préférentiel de classe D échu mais impayé;

(b) dans un second temps, aux détenteurs d'actions de classe A et d'actions de classe C (au prorata des actions de classe A et des actions de classe C qu'ils détiennent, les actions de classe A et les actions de classe C ayant le même rang) jusqu'à ce que les détenteurs d'actions de classe A et d'actions de classe C aient perçu, sur une base cumulative, les montants équivalant à leur prix de souscription respectif (respectivement, le Prix de Souscription de classe A et le Prix de Souscription de classe C, le cas échéant);

(c) dans un troisième temps, aux détenteurs d'actions de classe A et d'actions de classe C (au prorata des actions de classe A, et des actions de classe C qu'ils détiennent, les actions de classe A et les actions de classe C ayant le même rang), jusqu'à ce que les détenteurs d'actions de classe A et d'actions de classe C aient perçu un montant équivalant à un taux de rendement annuel de 10%, calculé sur une base consolidée et cumulative, de leur prix de souscription respectif (respectivement, le Prix de Souscription de classe A et le Prix de Souscription de classe C, le cas échéant);

(d) dans un quatrième temps, sur une base «pari passu», 50% aux détenteurs des actions de classe B, et 50% aux détenteurs des actions de classe A et de classe C (au prorata des actions de classe A et actions de classe C qu'ils détiennent, les actions de classe A et les actions de classe C ayant le même rang), jusqu'à ce que les détenteurs d'actions de classe B aient perçu, en vertu du présent paragraphe (d) un montant équivalant à 20% de la somme du (i) montant versé aux détenteurs des actions de classe A et des actions de classe C en vertu du paragraphe (c) et (ii) du montant total versé en vertu du paragraphe (d);

(e) dans un cinquième temps, sur une base «pari passu»:

-80% seront distribués à tous les détenteurs d'actions de classe A et d'actions de classe C (au prorata des actions de classe A et des actions de classe C qu'ils détiennent, les actions de classe A et les actions de classe C ayant le même rang);
et

-20% seront distribués à tous les détenteurs d'actions de classe B.»

Huitième résolution

L'assemblée décide de modifier la définition de «Dividende Préférentiel de classe D» visée à l'article 19 des statuts de la Société qui se lira comme suit: «Rendement Préférentiel de classe D» a la signification indiquée au point 14.3 des présents Statuts.

Neuvième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 6.3 (d) des statuts de la Société qui se lira comme suit: «Le prix devant être payé pour chaque action rachetable de classe D rachetée de cette manière sera déterminé par le Conseil d'Administration et sera égal à tout Rendement Préférentiel de classe D accumulé (mais non payé) plus le Prix de Souscription de classe D (moins tout montant correspondant au Prix de Souscription de classe D qui pourrait avoir été préalablement payé aux détenteurs d'actions rachetables de classe D dans le cadre de distributions telles que mentionnées dans les présents Statuts).».

Dixième résolution

L'assemblée décide de modifier la définition de «Montant Distribué» visée à l'article 19 des statuts de la Société qui se lira comme suit: «Montant Distribué» signifie le montant total des dividendes déclarés ou du produit de rachat versé à partir des Montants Distribuables soit par l'assemblée générale des actionnaires de la Société ou, le cas échéant, les dividendes intérimaires ou les rachats décidés par le Conseil d'Administration de la Société.».

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée.

Dépenses

Les coûts, dépenses, rémunérations ou frais, sous quelque forme que ce soit qui devront être supportés par la Société sont estimés à six mille Euros.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare, qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française; à la requête des mêmes parties comparantes, en cas de divergences entre la version anglaise et française, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes. Et après lecture faite, les membres du bureau ont signé ensemble avec le notaire le présent procès-verbal.

Signé: H. JANSSEN, F. ESTEVES, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C. le 28 avril 2010. Relation: LAC/2010/18356. Reçu soixante-quinze euros (75.-€)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, le 10 mai 2010.

Référence de publication: 2010054410/609.

(100068868) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2010.

Safak SPV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 134.474.

—
In the year two thousand and ten, on the twentieth day of April.

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

Safak SPV Holdco S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg and registered with the Luxembourg trade and companies' register under number B 134.473,

duly represented by Mrs Andrea Hoffmann, private employee, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 2 March 2010.

This proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy holder and the undersigned notary, shall remain attached to this document in order to be registered therewith.

Such appearing party is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of Safak SPV S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg and registered with the Luxembourg trade and companies' register under number B 134.474, incorporated pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, on 22 November 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 17 January 2008 under number 124. The articles of incorporation have been last amended on 27 May 2008 pursuant to a deed of the undersigned notary, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1673, on 8 July 2008 (the "Company").

The Sole Shareholder, representing the entire capital, takes the following resolutions:

First Resolution

The Sole Shareholder resolves to approve the report of the board of managers in relation to the annual accounts of the Company for the financial year ended as of 31 December 2009, which shall remain annexed hereto.

Second Resolution

The Sole Shareholder resolves to approve the annual accounts of the Company for the financial year ended as of 31 December 2009, as they have been adopted by the board of managers pursuant to the resolutions of the board of managers dated 2 March 2010 and submitted to the Sole Shareholder by the board of managers.

The annual accounts of the Company for the financial year ended as of 31 December 2009 will remain attached to the present minutes.

Third Resolution

The Sole Shareholder acknowledges that during the financial year ended as of 31 December 2009 the Company made a total loss of twenty-three thousand four hundred seventy-one euro and eighty-five cents (EUR 23,471.85).

The Sole Shareholder resolves to carry forward to the following financial years the loss of twenty-three thousand four hundred seventy-one euro and eighty-five cents (EUR 23,471.85).

Fourth Resolution

The Sole Shareholder resolves to grant full discharge to the managers of the Company for the exercise of their mandates during the financial year ended as of 31 December 2009.

Fifth Resolution

In accordance with articles 141-151 of the Law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the "Law"), the Sole Shareholder resolves to dissolve the Company and to start the liquidation proceedings.

Sixth Resolution

As a consequence of the above resolution, the Sole Shareholder resolves to appoint as liquidator AIM Services S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 58, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies' register under number B 74.676 (the "Liquidator").

The Liquidator has the broadest powers as provided for by Articles 144 to 148bis of the Law. He may accomplish all acts provided for by Article 145 without the authorization of the Sole Shareholder in the cases in which it is requested by law.

The Liquidator may exempt the registrar of mortgages from automatic registration. He may waive all real rights, liens, mortgages, rescissory actions, grant release, with or without payment, of all lien and mortgage registrations, transcriptions, attachments, oppositions or other impediments.

The Liquidator is exempt from drawing up an inventory and may refer to the accounts of the Company.

The Liquidator may, under his responsibility, for special or specific operations, delegate to one or more attorneys-in-fact such part of his powers he determines and for the period he will fix.

The Liquidator will discharge all liabilities, to the extent they are known to him. The net assets of the Company, after payment of the liabilities, will be distributed in kind and in cash by the Liquidator to the Sole Shareholder.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that upon request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the appearing person known to the notary by her name, first name, civil status and residence, said person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt avril.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

Safak SPV Holdco S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit du Luxembourg, ayant son siège social au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg et immatriculée auprès du registre du commerce et des sociétés du Luxembourg sous le numéro B 134.473,

dûment représentée par Madame Andrea Hoffmann, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 2 mars 2010.

La procuration signée «ne varietur» par le mandataire et le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante est l'associé unique («Associé Unique») de Safak SPV S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit du Luxembourg, ayant son siège social au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg et immatriculée auprès du registre du commerce et des sociétés du Luxembourg sous le numéro B 134.474, constituée par un acte reçu par Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 22 novembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 17 janvier 2008 sous le numéro 124. Les statuts de la société ont été modifiés pour la dernière fois en date du 27 mai 2008 suivant acte reçu par le notaire instrumentant, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1673, le 8 juillet 2008 (la «Société»).

L'Associé Unique, représentant l'intégralité du capital social de la Société, prend les résolutions suivantes:

Première Résolution

L'assemblée générale décide d'approuver le rapport du conseil de gérance de la Société par rapport aux comptes annuels de la Société pour l'exercice social clos le 31 décembre 2009, qui restera annexé au présent acte.

Deuxième Résolution

L'assemblée générale décide d'approuver les comptes annuels de la Société pour l'exercice social clos le 31 décembre 2009, tels qu'ils ont été approuvés par le conseil de gérance conformément aux résolutions du conseil de gérance en date du 2 mars 2010 et soumis à l'Associé Unique par le conseil de gérance.

Les comptes annuels de la Société pour l'exercice social clos le 31 décembre 2009 resteront annexés au présent acte.

Troisième Résolution

L'assemblée générale reconnaît que la Société a fait une perte de vingt-trois mille quatre cent soixante et onze euros et quatre-vingt-cinq cents (EUR 23.471,85) au cours de l'exercice social clos le 31 décembre 2009.

L'assemblée générale décide de reporter la perte de vingt-trois mille quatre cent soixante et onze euros et quatre-vingt-cinq cents (EUR 23.471,85) à l'exercice social suivant.

Quatrième Résolution

L'assemblée générale décide de donner décharge pleine et entière aux membres du conseil de gérance de la Société pour l'exercice de leurs mandats au cours de l'exercice social clos le 31 décembre 2009.

Cinquième Résolution

Conformément à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), l'Associé Unique décide de dissoudre la Société et d'entamer la procédure de liquidation.

Sixième Résolution

Suite à la résolution qui précède, l'Associé Unique décide de nommer comme liquidateur la société AIM Services S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 58, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 74.676 (le «Liquidateur»).

Le Liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis de la Loi. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'Associé Unique dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office. Il peut renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires; donner mainlevée, avec ou sans paiement de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le Liquidateur est dispensé de l'inventaire et peut se référer aux comptes de la Société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Le Liquidateur paiera les dettes. L'actif net après paiement des dettes sera distribué par le liquidateur à l'Associé Unique, en nature et en espèces.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ladite comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. HOFFMANN et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 29 avril 2010. Relation: LAC/2010/18984. Reçu douze euros (12€)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 18 mai 2010.

Référence de publication: 2010054420/132.

(100068427) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2010.

Patron Project X Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 152.613.

—
STATUTES

In the year two thousand and ten, on the eight day of April.

Before Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

Patron Investments III S.à r.l., a company with registered office at L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur here represented by Mr. Michael Vandeloise, private employee, residing in 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Luxembourg on 29th March 2010;

Said proxy, after having been signed ne varietur by the proxy holder of the appearing party and by the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity in which it acts, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated.

Art. 1. There exists among the subscribers and all persons and entities who may become shareholders in the future a private limited liability company (société à responsabilité limitée) by the name of "Patron Project X Sarl" (the Company).

Art. 2. The object of the Company is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition, development and exploitation of any immovable property located in all countries, as well as the acquisition of participations in any enterprise in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those participations, without falling within the scope of the law of 31 July 1929 on pure holding companies.

The Company may also give guarantees and grant security in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. It may pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all its assets. The Company may also grant loans to subsidiaries, affiliated companies or third parties.

The Company may carry out any commercial, industrial, financial, personal, and real estate operations, which are directly or indirectly connected with its corporate purpose or which may favour its development.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 5. The Company's subscribed share capital is fixed at EUR 12,500.- (TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED EURO) represented by 500 (FIVE HUNDRED) shares having a nominal value of EUR 25.- (TWENTY-FIVE EURO) per share each.

Art. 6. The capital may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or by decision of the shareholders meeting, in accordance with article 13 of these articles of association.

Art. 7. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 8. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 9. In case of a sole shareholder, the Company's shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Luxembourg act dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Act).

Art. 10. The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of one of the shareholders will not bring the Company to an end.

Art. 11. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) are appointed, revoked and replaced by the general shareholder meeting, by a decision adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

A chairman pro tempore of the board of managers may be appointed by the board of managers for each board meeting of the Company. The chairman, if one is appointed, will preside at the meeting of the board of managers for which he has been appointed. The board of managers will appoint a chairman pro tempore by vote of the majority of the managers present or represented at the board meeting.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 11 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the single signature of any member of the board of managers. The board of managers may elect among its members a general manager who may bind the Company by his sole signature, provided he acts within the limits of the powers of the board of managers.

The general shareholders meeting or the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents. The general shareholders meeting or the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented. The board of managers can deliberate or act validly only if at least the majority of its members are present or represented at a meeting of the board of managers.

In case of plurality of managers, written notices of any meeting of the board of managers will be given to all managers, in writing or by cable, telegram, telefax or telex, at least 24 (twenty-four) hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency. This notice may be waived if all the managers are present or represented, and if they state that they have been informed on the agenda of the meeting. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

A manager may act at a meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telefax or telex another manager as his proxy. A manager may also participate in a meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to hear one another. The participation by a manager in a meeting by conference call or by other similar means of communication shall be deemed to be a participation in person at such meeting. The decisions of the board of managers will be recorded in minutes to be held at the registered office of the Company and to be signed by the managers, present or represented at the board meeting, or by the chairman of the board of managers, if one has been appointed. Proxies, if any, will remain attached to the minutes of the relevant meeting.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the board of managers may also be passed in writing in which case it shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every manager. The date of such circular resolution shall be the date of the last signature. A meeting of the board of managers held by way of such circular resolution will be deemed to be held in Luxembourg.

Art. 12. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 13. The sole shareholder assumes all powers conferred to the general shareholder meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the articles of association of the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the Companies Act.

Art. 14. The Company's year starts on the 1 January and ends on 31st December of each year.

Art. 15. Each year, with reference to 31 December, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 16. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent. (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent. (10%) of the Company's nominal share capital. The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may decide to pay interim dividends.

Art. 17. At the time of winding up of the company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 18. Reference is made to the provisions of the Companies Act for all matters for which no specific provision is made in these articles of association.

Subscription and Payment

All the 500 shares have been subscribed by PATRON INVESTMENTS III SARL, prenamed.

All shares have been fully paid-up by contribution in cash, so that the sum of EUR 12,500.- (TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED EURO) is at the free disposal of the Company; evidence of which has been given to the undersigned notary.

Transitory Provision

The first financial year shall begin today and it shall end on 31st December 2010.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be born by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately EUR 1,200.-.

Extraordinary General Meeting

Immediately after the incorporation, the shareholders representing the entire subscribed capital of the Company have herewith adopted the following resolutions:

1) The number of managers is set at two. The meeting appoints as managers of the Company for an unlimited period of time:

- Robert BRIMEYER, director of companies, residing professionally at 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg
- Géraldine SCHMIT, director of companies, residing professionally at 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg

2) The registered office is established in L-2310 Luxembourg, 6 avenue Pasteur,

WHEREOF the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the date stated above.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, said proxy holder signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le huit avril.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Patron Investments III S.à r.l., une société établie avec siège social à L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur, ici représentée par Monsieur Michael Vandeloise, employé privé, résidant professionnellement à 6 avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 29 mars 2010.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant pour le compte des parties comparantes et le notaire instrumentaire, demeure annexée au présent acte avec lequel elle est enregistrée.

Laquelle comparante, aux termes de la capacité avec laquelle elle agit, a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer comme suit:

Art. 1^{er}. Il existe entre les souscripteurs et toutes les personnes ou entités qui pourraient devenir associés par la suite une société à responsabilité limitée, prenant la dénomination de "Patron Project X Sarl" (ci-après, la Société).

Art. 2. La Société pourra accomplir toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à l'acquisition, au développement et à l'exploitation de toutes propriétés immeubles situées dans tout pays, ainsi qu'à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations, sans tomber toutefois dans le champ d'application de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holdings.

La Société peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. Elle pourra nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs. La société peut également accorder des prêts à ses filiales, des sociétés liées ou des tierces parties.

La Société peut accomplir toutes les opérations commerciales, industrielles et financières, immobilières et mobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles de favoriser son développement.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

La Société peut ouvrir des succursales dans tous autres lieux du pays ainsi qu'à l'étranger.

Art. 5. Le capital social de la Société est fixé à la somme de 12.500,- EUR (DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS) représenté par 500 (CINQ CENTS) parts sociales d'une valeur nominale de 25,- EUR (VINGT-CINQ EUROS) chacune.

Art. 6. Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant décision de l'associé unique sinon de l'assemblée des associés, conformément à l'article 13 des présents statuts.

Art. 7. Chaque part sociale donne droit à une fraction, proportionnelle au nombre des parts existantes, de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 8. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Toutes cessions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales peuvent être cédées, à condition d'observer les exigences de l'article 189 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi de 1915).

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique, sinon d'un des associés, ne mettent pas fin à la Société.

Art. 11. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants ont été désignés, ils formeront un conseil de gérance. Le ou les gérant(s) n'ont pas besoin d'être associés. Le ou les gérants sont désignés, révoqués et remplacés par l'assemblée des associés, par une résolution adoptée par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Un président pro tempore du conseil de gérance peut être désigné par le conseil de gérance pour chaque conseil de gérance de la Société. Le président, si un président a été désigné, présidera la réunion du conseil de gérance pour laquelle il aura été désigné. Le conseil de gérance désignera un président pro tempore par vote de la majorité des gérants présents ou représentés lors du conseil de gérance.

Vis-à-vis des tiers, le ou les gérant(s) ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social et sous réserve du respect des dispositions du présent article 11.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, de la compétence du conseil de gérance.

En cas de gérant unique, la Société sera engagée par la seule signature du gérant, et en cas de pluralité de gérants, par la seule signature d'un membre quelconque du conseil de gérance. Le conseil de gérance peut élire parmi ses membres un gérant-délégué qui aura le pouvoir d'engager la Société par la seule signature, pourvu qu'il agisse dans le cadre des compétences du conseil de gérance.

L'assemblée des associés ou le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc. L'assemblée des associés ou le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance déterminera la responsabilité du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

En cas de pluralité de gérants, les décisions du conseil de gérance seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Le conseil de gérance peut délibérer ou agir valablement seulement si au moins la majorité de ses membres est présente ou représentée lors de la réunion du conseil de gérance.

En cas de pluralité de gérants, avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie, au moins 24 (vingt-quatre) heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence. On pourra passer outre cette convocation si les gérants sont présents ou représentés au conseil de gérance et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à tous les gérants qui prennent part à la réunion de s'entendre mutuellement. La participation d'un gérant à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication sera considérée comme une participation en personne à la réunion. Les décisions du conseil de gérance seront consignées dans un procès-verbal qui sera conservé au siège social de la Société et signé par les gérants, présents ou représentés au conseil de gérance, ou par le président du conseil de gérance, si un président a été désigné. Les procurations, s'il y en a, seront jointes au procès-verbal de la réunion.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du conseil de gérance peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du conseil de gérance sans exception. La date d'une telle décision circulaire sera la date de la dernière signature. Une réunion du conseil de gérance tenue par voie circulaire sera considérée comme ayant été tenue à Luxembourg.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 13. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés.

En cas de pluralité des associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne pourront être prises que de l'accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des dispositions de la Loi de 1915.

Art. 14. L'année sociale de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 15. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant ou le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire et du bilan.

Art. 16. Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde du bénéfice net est à la libre disposition de l'assemblée générale. Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra décider de verser un dividende intérimaire.

Art. 17. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 18. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales de la Loi de 1915.

Souscription et Libération

Toutes les 500 parts sociales ont été souscrites par Patron Investments III Sarl, préqualifiée.

Toutes les parts ont été intégralement libérées par apport en espèces, de sorte que la somme de 12.500,- EUR (DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2010.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à approximativement EUR 1.200,-.

Assemblée générale constitutive

Immédiatement après la constitution de la Société, les associés préqualifiés représentant la totalité du capital souscrit ont pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre de gérants est fixé à deux. Sont nommés comme gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- Robert Brimeyer, Administrateur de Sociétés, résidant professionnellement 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg
- Géraldine SCHMIT, Administrateur de Sociétés, résidant professionnellement 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg

2. Le siège social de la société est établi à 6 avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. VANDELOISE et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 16 avril 2010. Relation: LAC/2010/16501. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 27 avril 2010.

Référence de publication: 2010055978/275.

(100057345) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2010.

Kite Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 50.000,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 152.054.

EXTRAIT

Il résulte d'un contrat de cession de parts sociales daté du 14 avril 2010 que:

1. CVC European Equity IV (AB) Limited, ayant son siège social à 22 Grenville Street, St Helier, Jersey JE4 8PX, Channel Islands, inscrite au Jersey Financial Services Commission sous le numéro 89461, a transféré 1.973.854 parts sociales de la société de la manière suivante:

- 1.012.622 parts sociales de la société à CVC European Equity IV (AB) Limited, ayant son siège social à 22 Grenville Street, St Helier, Jersey JE4 8PX, Channel Islands, inscrite au Jersey Financial Services Commission sous le numéro 89461, agissant comme General Partner au nom et pour compte de CVC European Equity Partners IV (A) L.P., ayant son siège social à Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9002, îles Caïmans, inscrite auprès de Registrar of Exempted Limited Partnership, îles Caïmans, sous le numéro WK-15604, et

- 961.232 parts sociales de la société à CVC European Equity IV (AB) Limited, ayant son siège social à 22 Grenville Street, St Helier, Jersey JE4 8PX, Channel Islands, inscrite au Jersey Financial Services Commission sous le numéro 89461,

agissant comme General Partner au nom et pour compte de CVC European Equity Partners IV (B) L.P., ayant son siège social à Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9002, îles Caïmans, inscrite auprès de Registrar of Exempted Limited Partnership, îles Caïmans, sous le numéro WK-15898;

2. CVC European Equity IV (CDE) Limited, ayant son siège social à 22 Grenville Street, St Helier, Jersey JE4 8PX, Channel Islands, inscrite au Jersey Financial Services Commission sous le numéro 90393, a transféré 3.026.146 parts sociales de la société de la manière suivante:

- 1.551.632 parts sociales de la société à CVC European Equity IV (CDE) Limited, ayant son siège social à 22 Grenville Street, St Helier, Jersey JE4 8PX, Channel Islands, inscrite au Jersey Financial Services Commission sous le numéro 90393, agissant comme General Partner au nom et pour compte de CVC European Equity Partners (C) IV L.P., ayant son siège social à Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9002, îles Caïmans, inscrite auprès de Registrar of Exempted Limited Partnership, îles Caïmans, sous le numéro WK-15931,

- 1.310.253 parts sociales de la société à CVC European Equity IV (CDE) Limited, ayant son siège social à 22 Grenville Street, St Helier, Jersey JE4 8PX, Channel Islands, inscrite au Jersey Financial Services Commission sous le numéro 90393, agissant comme General Partner au nom et pour compte de CVC European Equity Partners IV (D) L.P., ayant son siège social à Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9002, îles Caïmans, inscrite auprès de Registrar of Exempted Limited Partnership, îles Caïmans, sous le numéro WK-15934, et

- 164.261 parts sociales de la société à CVC European Equity IV (CDE) Limited, ayant son siège social à 22 Grenville Street, St Helier, Jersey JE4 8PX, Channel Islands, inscrite au Jersey Financial Services Commission sous le numéro 90393, agissant comme General Partner au nom et pour compte de CVC European Equity Partners IV (E) L.P., ayant son siège social à Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9002, îles Caïmans, inscrite auprès de Registrar of Exempted Limited Partnership, îles Caïmans, sous le numéro WK-15933.

Les associés de la société sont désormais:

Associés	Nombre de parts sociales
1. CVC European Equity Partners IV (A) LP., prénommé	1.012.622
2. CVC European Equity Partners IV (B) L.P., prénommé	961.232
3. CVC European Equity Partners IV (C) L.P., prénommé	1.551.632
4. CVC European Equity Partners IV (D) L.P., prénommé	1.310.253
5. CVC European Equity Partners IV (E) L.P., prénommé	164.261
Total	5.000.000

Pour extrait conforme aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 21 avril 2010.

Pour la société

Un gérant

Signature

Référence de publication: 2010055741/55.

(100056457) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2010.

SEB Sicav 2, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire Internationale.

R.C.S. Luxembourg B 31.136.

EXTRAIT

Lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui s'est tenue le 19 avril 2010, ont été nommés administrateurs pour un mandat d'un an prenant fin à la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires en 2011:

Monsieur Kjell Norling avec adresse professionnelle à S-106 40 Stockholm, 8 Sveavägen, président

Madame Marie Winberg avec adresse professionnelle à S-106 40 Stockholm, 8 Sveavägen,

Madame Barbro Lilieholm avec adresse professionnelle à S-106 40 Stockholm, 8 Sveavägen

Monsieur Rudolf Kömen avec adresse professionnelle à L-1347 Luxembourg, 6a, Circuit de la Foire Internationale.

A été nommée réviseur indépendant pour la même période:

PricewaterhouseCoopers S.à r.l., 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010055750/17.

(100056057) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2010.

Springwater Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 108.487.

—
EXTRAIT

Suivant convention de cession de parts sociales daté du 12 avril 2010, la Société Fontaine Holdings Ltd, Société de droit maltais, ayant son siège social au 85, St John Street, Valletta VLT 09 Malte, a cédé toutes les parts sociales détenues de la Société Springwater Holdings Sàrl à la Société Deering Management Corp, une Société de droit de Belize, avec siège social au Withfield Tower, Third Floor, 4792, Cooney Drive, P.O. Box 1777 Belize City, Belize.

La Société Deering Management Corp. est devenue Associé Unique de la Société Springwater Holdings Sàrl et détient maintenant la totalité des parts sociales de la Société, soit 125 parts sociales.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg 16/04/2010.

Signatures

L'Agent domiciliataire

Référence de publication: 2010055752/19.

(100056297) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2010.

Optimal Consult SA, Société Anonyme.

Siège social: L-9964 Huldange, 3, Op d'Schmett.

R.C.S. Luxembourg B 109.314.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 12 juin 2009

L'assemblée décide à l'unanimité de renouveler les mandats de l'administrateur délégué, des administrateurs et du commissaire pour une période de 6 ans.

- Monsieur Jean-Luc LOUIS, demeurant à 17, chemin des Patars à B-4163 ANTHISNES au poste d'administrateur et administrateur délégué

- Madame Marthe SCHAUS, demeurant à 45, rue Ruy à B-4400 MONS-LEZ-LIEGE au poste d'administrateur

- Monsieur André DELARGE, demeurant à 34, Les Chinisses à B-4500 HUY au poste d'administrateur

- SCSI S.A. (SOCIETE ANONYME DE COMMERCE ET DE SERVICE INTERNATIONALE) inscrite au R.C.S. sous le n° B 95691, ayant son siège à 3, Op d'Schmëtt, 9964 HULDANGE au poste de commissaire.

L'administrateur délégué, les administrateurs et le commissaire sont nommés pour une durée allant jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale de 2015.

J.-L. LOUIS / M. SCHAUS / A. DELARGE.

Référence de publication: 2010055756/19.

(100056291) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2010.

Bacau Finance (Luxembourg) S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 134.017.

—
EXTRAIT

Le siège social de la société à L - 1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont est dénoncé avec effet immédiat.

Luxembourg, le 22 avril 2010.

POUR EXTRAIT CONFORME

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Signature

Référence de publication: 2010055808/12.

(100056566) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2010.

Narya S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.
R.C.S. Luxembourg B 141.492.

—
*Extrait des minutes de l'assemblée générale extraordinaire tenue au siège social de la société le 19 avril 2010 à 11.00 heures
(„l'Assemblée")*

L'Assemblée décide de renouveler le mandat des membres du conseil d'administration de la Société avec effet immédiat.
Sont renommés administrateurs:

- Mr. Alexis KAMAROWSKY
- Mr. Federigo CANNIZZARO DI BELMONTINO
- Mr. Jean-Marc DEBATY

Le mandat des administrateurs prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2011.

Luxembourg, le 19 avril 2010.

Pour extrait conforme

Signatures

L'agent domiciliataire

Référence de publication: 2010055759/19.

(100056295) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2010.

ETIRC Life Sciences S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.600,00.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 16, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 104.002.

—
EXTRAIT

Il apparaît que la Société EMPoint Sàrl, ayant son siège social au 15, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg, a démissionné de son poste de gérant unique, avec effet au 23 avril 2010.

Référence de publication: 2010055767/11.

(100056223) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2010.

EMEA Hospitality Investment Holding Company (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 111.438.

—
Monsieur James Body a démissionné de sa fonction d'Administrateur de la Société avec effet au 15 janvier 2010.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2010055768/11.

(100056325) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2010.

Agence S.P.I. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 142.040.

—
Par la présente, nous vous informons dénoncer le siège social de la société suivante:

- Le siège social de la société AGENCE SPI SARL, RCS Numéro B142040, fixé au 13 avenue du Bois, L-1251 Luxembourg est dénoncé par le domiciliataire avec effet au 15 avril 2010:

Fait à Luxembourg, le 15 avril 2010.

Pour la société domiciliataire

SOCIETE DE GESTION FIDUCIAIRE SARL

Signature

Référence de publication: 2010055810/13.

(100056073) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2010.

Compagnie Luxembourgeoise de Gestion de Droits SA, Société Anonyme.

Siège social: L-8813 Bigonville, 14, rue du Village.

R.C.S. Luxembourg B 96.420.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 22 mai 2009

Les mandats étant arrivés à échéance, l'assemblée reconduit à la date de ce jour pour une nouvelle période de 6 ans, les mandats de:

- Alain DAMHAUT demeurant à 182, rue Belvaux à B-4030 LIEGE, en tant qu'administrateur
- Maurice DOCQUIER demeurant à 136, rue Basse Voie à B-4801 STEMBERT en tant qu'administrateur
- Fabian VANBERGEN, demeurant à 14, rue du Village à L-8813 BIGONVILLE en tant qu'administrateur
- Jean-Luc LOUIS, demeurant à 17, chemin des Patars à B-4163 ANTHISNES en tant que commissaire.

Les mandats des administrateurs et du commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statuant sur l'exercice de 2014.

F. VANBERGEN / A. DAMAUT / M. MODAVE.

Référence de publication: 2010055771/17.

(100056691) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2010.

Chamonix S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5401 Ahn, 7, route du Vin.

R.C.S. Luxembourg B 32.568.

—
Auszug aus dem Protokoll der ordentlichen Generalversammlung der Gesellschafter der Firma abgehalten am 8. Januar 2010 um 14.00 Uhr in Ahn

Im gegenseitigen Einverständnis legt Herr Daniel HAZENBERG sein Mandat als Geschäftsführer nieder.

An seiner Stelle wird Frau Elisabeth HAZENBERG-VAN DE VOORDE, geboren am 11.02.1951 in Rotterdam (NL), wohnhaft in L-6760 Grevenmacher, 23, rue de Muenschecker, einstimmig für eine unbestimmte Dauer zum neuen Geschäftsführer ernannt. Sie kann die Gesellschaft rechtsgültig durch ihre alleinige Unterschrift vertreten.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ahn, 08.01.2010.

Für gleichlautende Ausfertigung

Die Gesellschafter

Référence de publication: 2010055772/17.

(100056154) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2010.

Comec S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 20.234.

LIQUIDATION JUDICIAIRE

—
Extrait

Par jugement rendu en date du 11 mars 2010, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société suivante:

COMEC S.A., avec siège social au 1A, rue Pierre d'Aspelt, L-1142, Luxembourg, de fait inconnue à cette adresse.

Le même jugements a nommé juge-commissaire Madame Carole Kugener, juge, et liquidateur Maître Sascha Nolte, avocat, demeurant à Luxembourg.

Ils ordonnent aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 2 avril 2010 au greffe de la sixième chambre de ce Tribunal.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mars 2010.

Maître Sascha Nolte

Le liquidateur

Référence de publication: 2010055806/20.

(100056625) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2010.

CF Fund Services, Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 143.316.

—
Extrait de la résolution prise lors de l'assemblée générale ordinaire du 13 avril 2010

Est nommée réviseur d'entreprises, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2010:

- Pricewaterhousecoopers S.à r.l. sise 400, route d'Esch à L-1471 Luxembourg.

Luxembourg, le 13 avril 2010.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2010055773/14.

(100056505) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2010.

Amara Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 108.170.

—
Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale des actionnaires du 2 avril 2010.

1. Monsieur Hans DE GRAAF a été reconduit dans ses mandats d'administrateur et de président du conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2015.

2. Mademoiselle Nancy BLEUMER et Monsieur Alex LEGRAND ont été reconduits dans leur mandat d'administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2015.

3. La société à responsabilité limitée COMCOLUX S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B 58545, L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été reconduite dans son mandat de commissaire aux comptes jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2015.

Luxembourg, le 23 avril 2010.

Pour extrait sincère et conforme

AMARA INVESTMENTS S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010055783/19.

(100056213) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2010.

AIM Investment Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 105.055.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 31 mars 2010.

Résolution:

L'assemblée décide de révoquer le mandat d'administrateur de Monsieur Gian Luca Ghini, avec effet immédiat.

En remplacement de Monsieur Gian Luca Ghini, l'assemblée décide de nommer, avec effet immédiat, Monsieur Andrea Carini, employé privé, demeurant professionnellement au 19/21, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, en qualité d'administrateur et de président de la société.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clôturé au 31.12.2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque

Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2010055784/19.

(100056426) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2010.

Cluny S.A., société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 138.082.

—
Extrait de la décision du conseil d'administration du 16 avril 2010.

Le conseil d'administration prend acte de la démission de Madame Barbara PATTERSON, demeurant à Compass Point, 9 Bermudiana Road Hamilton, HM 11, Iles des Bermudes, et confirme la cessation de ses fonctions d'administrateur de la société avec effet au 16 avril 2010.

Luxembourg, le 22 avril 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010055780/14.

(100056477) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2010.

St. Esprit Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 63.001.

—
La soussignée,

TRUSTAUDIT S.à.R.L (anciennement TRUSTAUDIT S.A.)

Dont le siège social est situé au 207, Route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, Immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 73125,

démissionne, par la présente, du mandat de Commissaire aux Comptes de la société anonyme:

ST. ESPRIT HOLDING S.A.

ayant son siège social au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg,

enregistrée au R.C.S Luxembourg sous le numéro B 63.001

Date effective: le 15 avril 2010

Fait à Luxembourg le, 14 avril 2010.

TRUSTAUDIT S.à.R.L.

(anciennement TRUSTAUDIT S.A.)

Signature

Référence de publication: 2010055811/20.

(100056182) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2010.

CAE Investments, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 61.397.

—
Extract of the minutes of the meeting of the managers of the Company taken on March 26, 2010:

The registered office of the Company is transferred from 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg to 2-4, Avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg with effect on April 15, 2010.

Suit la traduction française de ce qui précède:

Extrait des résolutions prises par le conseil de gérance de la Société en date du 26 mars 2010:

Le siège social de la Société est transféré du 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg au 2-4, Avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg à compter du 15 avril 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un mandataire

Signature

Référence de publication: 2010055800/17.

(100056372) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2010.

Arsenal S.A., société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 139.165.

—
Extrait de la décision du conseil d'administration du 16 avril 2010.

Le conseil d'administration prend acte de la démission de Madame Barbara PATTERSON, demeurant à Compass Point, 9 Bermudiana Road Hamilton, HM 11, Iles des Bermudes, et confirme la cessation de ses fonctions d'administrateur de la société avec effet au 16 avril 2010.

Luxembourg, le 22 avril 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010055786/14.

(100056476) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2010.

Amco Invest S.à. r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 99.157,41.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 73.269.

—
Extrait de l'assemblée générale de la Société du 19 avril 2010.

En date du 19 avril 2010, l'assemblée générale de la Société a pris la résolution suivante:
de renouveler le mandat de ERNST & YOUNG en tant que commissaire aux comptes de la Société avec effet immédiat et à durée déterminée jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 avril 2010.

Amco Invest S.à. r.l.

Signature

Référence de publication: 2010055788/16.

(100056488) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2010.

Lepilux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 127.513.

—
EXTRAIT

Le siège social de la société à L -1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont est dénoncé avec effet immédiat.

Luxembourg, le 22 avril 2010.

POUR EXTRAIT CONFORME

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Signature

Référence de publication: 2010055809/12.

(100056567) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2010.

CEI Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.
R.C.S. Luxembourg B 143.226.

—
EXTRAIT

Par résolution écrite du 25 mars 2010, le liquidateur de la Société a décidé de transférer le siège social de la Société de L-1528 Luxembourg, 8, boulevard de la Foire vers L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur avec effet au 24 mars 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mars 2010.

Pour extrait conforme

Un mandataire

Signature

Référence de publication: 2010055793/16.

(100056106) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2010.

Glendale Sàrl, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

R.C.S. Luxembourg B 130.735.

—
Conformément à l'article 3 de la loi du 12 mai 1999 régissant la domiciliation des sociétés, Citco C&T (Luxembourg) S.A. informe de la dénonciation de la convention de domiciliation conclue le 27 juillet 2007 pour une durée indéterminée entre les deux sociétés:

Glendale S.à.r.l., B 130 735, ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg

et

Citco C&T (Luxembourg) S.A. ayant son siège social au 2-8 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, en tant que repreneur du contrat précédemment conclu avec Citco (Luxembourg) SA.

Fait à Luxembourg, le 13 avril 2010.

Citco C&T (Luxembourg) S.A.

Christelle Ferry / Catherine Noens

Référence de publication: 2010055796/16.

(100056472) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2010.

Elchanan S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 131.449.

—
Conformément à l'article 3 de la loi du 12 mai 1999 régissant la domiciliation des sociétés, Citco C&T (Luxembourg) S.A. informe de la dénonciation de la convention de domiciliation conclue le 23 août 2007 pour une durée indéterminée entre les deux sociétés, avec effet au 1^{er} avril 2010:

Elchanan S.A., B 131 449, ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg

et

Citco C&T (Luxembourg) S.A. ayant son siège social au 2-8 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, en tant que repreneur du contrat précédemment conclu avec Citco (Luxembourg) SA.

Fait à Luxembourg, le 20 avril 2010.

Citco C&T (Luxembourg) S.A.

Christelle Ferry / Catherine Noens

Référence de publication: 2010055797/16.

(100056446) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2010.

LEV III Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 140.464.

—
DISSOLUTION

Extrait du procès verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires du 13 avril 2010.

1) La liquidation de la société LEV III Holdings Sàrl (en liquidation) est définitivement close, la société est définitivement dissoute et elle est à rayer du registre de commerce et des sociétés.

2) Les livres et documents sociaux seront conservés pendant les délais légaux au 41, avenue de la Liberté L-1931 Luxembourg ou au siège social de l'associé.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2010055799/16.

(100056264) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2010.

HB Maritime S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 78.578.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue à Luxembourg, le 06 avril 2010

Le siège social de la société est fixé au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg.

L'assemblée prend acte de la démission du commissaire aux comptes, Monsieur André HARPES en date du 23.12.2009.

Monsieur Alexis DE BERNARDI, expert-comptable, né le 13.02.1975 à Luxembourg, domicilié professionnellement au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, est nommé nouveau commissaire aux comptes pour une période d'un an. Le mandat du nouveau Commissaire aux Comptes viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2011.

Luxembourg, le 06.04.2010.

Pour extrait sincère et conforme

HB MARITIME S.A.

MARE-LUX S.A.

Signature

Administrateur

Référence de publication: 2010056535/19.

(100056880) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2010.

CAE Euroco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.
R.C.S. Luxembourg B 70.621.

Extract of the minutes of the meeting of the managers of the Company taken on March 26, 2010:

The registered office of the Company is transferred from 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg to 2-4, Avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg with effect on April 15, 2010.

Suit la traduction française de ce qui précède:

Extrait des résolutions prises par le conseil de gérance de la Société en date du 26 mars 2010:

Le siège social de la Société est transféré du 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg au 2-4, Avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg à compter du 15 avril 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un mandataire

Signature

Référence de publication: 2010055801/17.

(100056355) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2010.

HBI Troisdorf S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.
R.C.S. Luxembourg B 113.506.

In the year two thousand and ten, on the sixth day of April.

Before Maître Maître Jean Seckler, notary residing in Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

HBI Holding S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 108365 and having a share capital of one million twelve thousand one hundred euro (EUR 1,012,100) (the Sole Shareholder),

here represented by Me Audrey Jarretton, Avocat, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed together with it with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to enact that:

I. The Sole Shareholder represents the entire corporate capital of HBI Troisdorf S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 113506 and having a share capital of nineteen thousand six hundred euro (EUR 19,600) (the Company).

II. The agenda of the meeting is as follows:

1. increase of the share capital of the Company by an amount of five hundred and seventy thousand eight hundred and fifty euro (EUR 570,850) in order to bring the share capital from its current amount of nineteen thousand six hundred euro (EUR 19,600), represented by three hundred and ninety-two (392) shares having a par value of fifty euro (EUR 50) each, to five hundred and ninety thousand four hundred and fifty euro (EUR 590,450) by way of issuance of eleven thousand four hundred and seventeen (11,417) new shares having a par value of fifty euro (EUR 50) each;

2. subscription for and payment of the share capital increase specified in item 1 by the Sole Shareholder as specified in item 1. above by a contribution in cash;

3. subsequent restatement of Article 5.1 of the Company's articles of association in order to reflect the abovementioned capital increase;

4. amendment to the share register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of HBI S.à r.l., in its capacity as sole manager of the Company, a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 109134 and having a share capital of EUR 771,450 and any employee of Internos S.à r.l., each individually (i) to proceed on behalf of the Company with the registration of the new issued shares in the share register of the Company (including for the avoidance of doubt, the signature of the said register) and (ii) to see to any formalities in connection therewith, if any; and

5. miscellaneous.

III. The Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of five hundred and seventy thousand eight hundred and fifty euro (EUR 570,850) in order to bring the share capital from its current amount of nineteen thousand six hundred euro (EUR 19,600), represented by nine hundred and forty-five (945) shares having a par value of fifty euro (EUR 50) each, to five hundred and ninety thousand four hundred and fifty euro (EUR 590,450) by way of issuance of eleven thousand four hundred and seventeen (11,417) new shares having a par value of fifty euro (EUR 50) each.

Subscription and Payment

Thereupon, the Sole Shareholder, prenamed and represented as stated above, declares that it subscribes to the increase of the share capital of the Company in the amount of five hundred and seventy thousand eight hundred and fifty euro (EUR 570,850) and fully pays it up by a contribution in cash.

This contribution in cash in an aggregate amount five hundred and seventy thousand eight hundred and seventy-three euro and seventy-six cents (EUR 570,873.76) is to be allocated as follows:

(i) an amount of five hundred and seventy thousand eight hundred and fifty euro (EUR 570,850) is to be allocated to the nominal share capital account of the Company; and

(ii) an amount of twenty-three euro and seventy-six cents (EUR 23,76) is to be allocated to the share premium account of the Company.

The aggregate amount of five hundred and seventy thousand eight hundred and seventy-three euro and seventy-six cents (EUR 570,873.76) is at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to restate Article 5.1 of the articles of association of the Company, which shall henceforth be worded as follows:

" **5.1.** The corporate capital is fixed at five hundred and ninety thousand four hundred and fifty euro (EUR 590,450) represented by eleven thousand eight hundred and nine (11,809) shares of fifty euro (EUR 50) each (hereafter referred to as the "Shares"). The holders of the Shares are together referred to as the "Shareholders"."

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and to give power and authority to any manager of HBI S.à r.l., in its capacity as sole manager of the Company, a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 109134 and having a share capital of EUR 771,450 and any employee of Internos S.à r.l., each individually (i) to proceed on behalf

of the Company with the registration of the new issued shares in the share register of the Company (including for the avoidance of doubt, the signature of the said register) and (ii) to see to any formalities in connection therewith, if any.

There being no further business, the meeting is closed.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately two thousand and fifty euro.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English text and the French text, the English text shall prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy of the appearing party, the said proxy signed together with the notary the present original deed.

Version française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le sixième jour du mois d'avril.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU:

HBI Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, immatriculée auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 108365 et dont le capital social s'élève à un million douze mille cent euros (EUR 1.012.100) (l'Associé Unique)

ici représentée par Me Audrey Jarretton, avocat, de résidence à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter que:

I. L'Associé Unique représente l'intégralité du capital social de HBI Troisdorf S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, immatriculée auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 113506 et dont le capital social s'élève à dix-neuf mille six cents euros (EUR 19.600) (la Société).

II. L'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. augmentation du capital social de la Société de cinq cent soixante-dix mille huit cent cinquante euros (EUR 570.850) afin de porter le capital social de son montant actuel de dix-neuf mille six cents euros (EUR 19.600), représenté par trois cent quatre-vingt-douze (392) parts sociales ayant une valeur nominale de cinquante euros (EUR 50) chacune, à cinq cent quatre-vingt-dix mille quatre cent cinquante euros (EUR 590.450) par l'émission de onze mille quatre cent dix-sept (11.417) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de cinquante euros (EUR 50) chacune;

2. souscription à et libération de l'augmentation de capital social mentionnée au point 1. ci-dessus par un apport en espèce;

3. modification subséquente de l'Article 5.1 des statuts de la Société afin de refléter l'augmentation du capital social mentionnée ci-dessus;

4. Modification du registre des associés de la Société afin d'y refléter les changements ci-dessus, avec pouvoir et autorité à tout gérant de HBI S.à r.l., en sa qualité de gérant unique de la Société, une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, immatriculée auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 109134 et dont le capital social s'élève à EUR 771.450 et tout employé de Internos S.à r.l., chacun individuellement (i) de procéder pour le compte de la Société à l'enregistrement des nouvelles parts sociales émises dans le registre des associés de la Société (en ce inclus, pour éviter le moindre doute, la signature dudit registre) et (ii) de se charger de toutes les formalités en rapport avec lesdites résolutions, si nécessaire; et

5. divers.

III. L'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société de cinq cent soixante-dix mille huit cent cinquante euros (EUR 570.850) afin de porter le capital social de son montant actuel de dix-neuf mille six cents euros (EUR 19.600), représenté par trois cent quatre-vingt-douze (392) parts sociales ayant une valeur nominale de cinquante euros (EUR 50)

chacune, à cinq cent quatre-vingt dix mille quatre cent cinquante euros (EUR 590.450) par l'émission de onze mille quatre cent dix-sept (11.417) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de cinquante euros (EUR 50) chacune.

Souscription et Libération

Sur ces faits, l'Associé Unique, précité et représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à l'augmentation du capital social de la Société d'un montant de cinq cent soixante-dix mille huit cent cinquante euros (EUR 570.850) et de la libérer intégralement par un apport en espèces.

L'apport en numéraire d'un montant total de cinq cent soixante-dix mille huit cent soixante-treize euros et soixante-seize cents (EUR 570.873,76) est à affecter comme suit:

(i) un montant de cinq cent soixante-dix mille huit cent cinquante euros (EUR 570.850) est affecté au capital social de la Société; et

(ii) un montant de vingt-trois euros et soixante-seize cents (EUR 23,76) est affecté au compte prime d'émission de la Société.

Le montant total de cinq cent soixante-dix mille huit cent soixante-treize euros and soixante-seize cents (EUR 570.873,76) est à la libre disposition de la Société, comme cela a été documenté au notaire instrumentant.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de reformuler l'Article 5.1 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

"Le capital social est fixé à cinq cent quatre-vingt dix mille quatre cent cinquante euros (EUR 590.450), représenté par onze mille huit cent neuf (11.809) parts sociales ayant une valeur nominale de cinquante euros (EUR 50) chacune (les Parts Sociales) ci-après, toutes souscrites et entièrement libérées".

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre des associés de la Société afin d'y refléter les changements ci-dessus, et de donner pouvoir et autorité à tout gérant de HBI S.à r.l., en sa qualité de gérant unique de la Société, une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, immatriculée auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 109134 et dont le capital social s'élève à EUR 771.450 et tout employé de Internos S.à r.l., chacun individuellement (i) pour procéder pour le compte de la Société à l'enregistrement des nouvelles parts sociales émises dans le registre des associés de la Société (en ce inclus, pour éviter le moindre doute, la signature dudit registre) et (ii) de se charger de toutes les formalités en rapport avec lesdites résolutions, si nécessaire.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les dépenses, frais, honoraires et charges de quelque nature que ce soit, qui incomberont à la Société en raison du présent acte sont estimés à environ deux mille cinquante euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française. A la demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé avec le notaire, le présent acte original.

Signé: JARRETON - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 14 avril 2010. Relation GRE/2010/1264. Reçu Soixante-quinze euros 75,- €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Junglinster, le 23 avril 2010.

Référence de publication: 2010055943/172.

(100057433) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2010.